



Seine
Normandie

AGGLOMÉRATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2026

Délibération n° CC/26-201

Prévention et collecte des déchets : Rapport sur le prix et la qualité du service 2025

Date de convocation :
18/09/2026

Conseillers en exercice : 102

Conseillers présents : 81

Conseillers votants : 95

Les membres du Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération, se sont réunis lors de la séance publique du Conseil de Seine Normandie Agglomération, Centre Culturel Guy Gambu, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 24 septembre 2026 à 18h00.

Etaient présents :

Patrick MÉNARD (AIGLEVILLE), Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME-ST-OUEN), Arnaud DUFOSSÉ (BOISSET-LES-PRÉVANCHES), Patricia BARTOLI (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Nicolas MITSIALIS (BUEIL), Sébastien DULAC (CAILLOUET-ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), Xavier TOURNEUR (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES-EN-VEXIN), Christine HUMBERT (GASNY), Stéphanie LEBEL (GUISENIERS), Olivier SWITALA (HARDENCOURT-COCHEREL), Lydie LEGROS (HÉCOURT), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), José GODIN (HEUBÉCOURT-HARICOURT), Claude CONTE (HEUQUEVILLE), Serge FONTAINE (HOULBEC COCHEREL), Jean-Michel GROSSI (LA BOISSIÈRE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE LONGUEVILLE), Nathalie LEBEL (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Jean-Marc LUBAS (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Loïc BUISSON (LA HEUNIÈRE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Delphine LAPORTE (LE CORMIER), Jérôme PLUCHET (LE THUIT), Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Clément BELLIERE (LES ANDELYS), Armelle KRATZ (LES ANDELYS), Martine SEGUÉLA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MÉNILLES), Gérard PETIT (MEREY), Michel LAGRANGE (MESNIL-VERCLIVES), Pascal GIMONET (NEUILLY), Pascal LEHONGRE (PACY-SUR-EURE), Hugues PERROT (PACY-SUR-EURE), Louise THOMAS (PACY-SUR-EURE), Armelle MAROILLEZ (PACY-SUR-EURE), Gilles AULOY (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY-L'ORGUEILLEUX),

Patrick HEITZ (ROUVRAY), Pieternella COLOMBE (SAINT-MARCEL), Marie-Françoise BONNANS (SAINT-MARCEL), Jean-Loup HERMIL (SAINT-MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT-VINCENT-DES-BOIS), Erika SIMEK (SAINTE-COLOMBE-PRÈS-VERNON), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Elodie NICOLAS (VAUX-SUR-EURE), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Léocadie ZOCLI ZINSOU (VERNON), Tristan SAVINO (VERNON), Marie-Christine GINESTIÈRE (VERNON), Dimitri CHIMOT-KANE (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Eddy BOITHEAUVILLE (VERNON), Isabelle GUESDON (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Sandra AZEVEDO (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), Anne-Marie DEZITTER (VERNON), Josselin LAUNAY (VERNON), Amandine LIARD (VERNON), Charles ETILE (VERNON), Michel JOUYET (VEXIN-SUR-EPTE), Emmanuel BOURDON (VEXIN-SUR-EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN-SUR-EPTE), Elisabeth LEROY (VÉZILLON), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ-SOUS-BAILLEUL), Agnès LENEVEU (VILLIERS-EN-DÉSOEUVRE), Maurice ROUSSEAUX (suppléant de Didier RAULIN - CHAMBRAY), Marine ROULAND-BOHAIN (suppléant de Sébastien DEPOIX - GIVERNY), Alain CARPENTIER (suppléant de Francis SAUVALLÉ - HARQUENCY), Sylvie GIRAUD (suppléant de Hubert PINEAU - MEZIERES EN VEXIN), Pascale BILLARD (suppléant de Thibaut BEAUTÉ - NOTRE-DAME-DE-L'ISLE)

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent LEROY à Monsieur Patrick HEITZ
Monsieur Pascal JOLLY à Madame Christine HUMBERT
Madame Laurence MENTION à Madame Aline BERTOU
Madame Charlène GUILLOT-MARCHETTI à Monsieur Christian LEPROVOST
Madame Karine DUMOULIN à Madame Erika SIMEK
Monsieur Louis GARCIA à Monsieur Serge COLOMBEL
Monsieur Rémi FERREIRA à Madame Sandra AZEVEDO
Monsieur François OUZILLEAU à Monsieur Jérôme GRENIER
Monsieur Sébastien LECORNU à Monsieur Frédéric DUCHÉ
Monsieur Aurélien CHARRIER à Monsieur Dimitri CHIMOT-KANE
Madame Camille VANDERLYNDEN à Monsieur Tristan SAVINO
Monsieur Baptiste LECOINTRE à Madame Dominique MORIN
Monsieur Gaël MUSQUET à Monsieur Pascal LEHONGRE
Madame Véronique MONFILLIATRE à Madame Pieternella COLOMBE

Absents :

Monsieur Freddy BIZARD
Monsieur Xavier PUCHETA
Madame Hélène MARTINEZ
Madame Agnès MARRE
Monsieur Sébastien BOITTE
Madame Angéline BYLYKBASHI
Madame Lysianne ELIE-PARQUET

Secrétaire de séance : Lorine BALIKCI

Le Conseil Communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DÉLÉ/BCLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du 21 septembre 2026 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

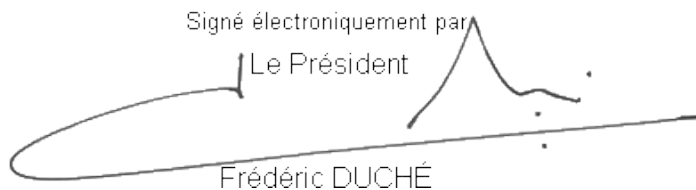
Article 1 : De prendre acte du rapport sur le prix et la qualité du service de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères, établi au titre de l'année 2025.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet sna27.fr et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 3 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :
Prend acte

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Signé électroniquement par
Le Président

Frédéric DUCHÉ

Conformément au code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de Rouen peut être saisi par voie de recours formé contre le présent acte pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa publication. Dans ce même délai, il peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé à son auteur ; cette démarche prolonge alors le délai de recours contentieux qui peut ensuite être introduit auprès du Tribunal Administratif dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux). La juridiction peut être saisie par le biais du portail « Télérecours citoyen », accessible au public à l'adresse suivante : www.telerecours.fr

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA
QUALITÉ DU SERVICE
DECHETS**

Année 2025



A G G L O M É R A T I O N

Seine Normandie Agglomération
12, rue de La Mare à Jouy
27120 DOUAINS

SOMMAIRE

1	La compétence déchets de Seine Normandie Agglomération.....	4
1.1	Le territoire pour lequel SNA a la compétence collecte et traitement.....	6
1.2	Le SETOM.....	6
1.3	Présentation générale SNA / SYGOM.....	7
1.4	Présentation générale hors SYGOM.....	8
1.5	Les prestations réalisées par SNA.....	9
2	Les faits marquants de 2025.....	11
2.1	Avancement de l'étude sur le tri à la source des Biodéchets.....	12
2.2	Fort de ces éléments, SNA a rédigé le cahier des charges et lancé les appels d'offres requis. L'attribution de ce marché a permis de sélectionner les prestataires pour la mise en œuvre des différents dispositifs selon la typologie d'habitat (individuel ou collectif), garantissant un lancement opérationnel du tri à la source des biodéchets dès janvier 2026.Ouverture de la nouvelle déchetterie de Vernon.....	12
2.3	Nouvelles filières en déchetterie.....	12
2.4	Sensibilisation.....	12
2.5	Amélioration du taux de refus de tri.....	12
3	Présentations et missions du service prévention et collecte des déchets de SNA.....	14
3.1	L'accueil des usagers.....	15
3.2	L'organisation de la pré-collecte des déchets sur le territoire de SNA.....	16
3.3	L'organisation de la collecte des déchets.....	17
3.4	Les déchetteries.....	20
3.5	La collecte des bennes mises à disposition par SNA.....	23
4	La prévention des déchets.....	25
4.1	Les outils de communications.....	26
4.2	Les actions d'animation du SETOM.....	26
4.3	Le compostage collectif et le compostage individuel.....	27
4.4	La qualité du tri des collectes sélectives.....	27
5	Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets.....	29
5.1	L'accueil des usagers à SNA.....	30
5.2	La collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire.....	31
5.3	Les déchets collectés en déchetterie.....	38
5.4	Les déchets produits par la mise à disposition de bennes	40
5.5	Bilan de la production globale de déchets.....	42
6	Les indicateurs financiers.....	43
6.1	Le montant annuel des dépenses pour l'année 2025.....	44
6.2	Les modalités de financement du service.....	48
6.3	Solde du budget 2025.....	49
6.4	Les autres indicateurs financiers.....	49
	ANNEXE :.....	50

Préambule

Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), modifié récemment par le décret n°2015-1827, les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

Quel contenu et qui doit le rédiger ?

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit contenir des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers.

Il est rédigé par la collectivité ayant compétence dans les déchets. Si la compétence est partagée (collecte et traitement par exemple), chaque collectivité rédige la partie du rapport correspondant à sa compétence. Si la compétence est déléguée à un prestataire privé, la collectivité délégatrice rédige le rapport sur la base des informations fournies et expliquées par son prestataire. Dans toute la mesure du possible, et quel que soit le rédacteur, ce rapport sera territorialisé afin que les habitants citoyens identifient et comprennent le service mis en place sur leur territoire. Ce rapport est présenté aux assemblées délibérantes pour validation.

1 La compétence déchets de Seine Normandie Agglomération

Seine Normandie Agglomération, ci-après dénommée « SNA », est une collectivité née de la fusion, au 1er janvier 2017, de trois intercommunalités :

- la CAPE (Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure),
- la CCAE (Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs),
- la CCEVS (Communauté de Communes Epte Vexin Seine),

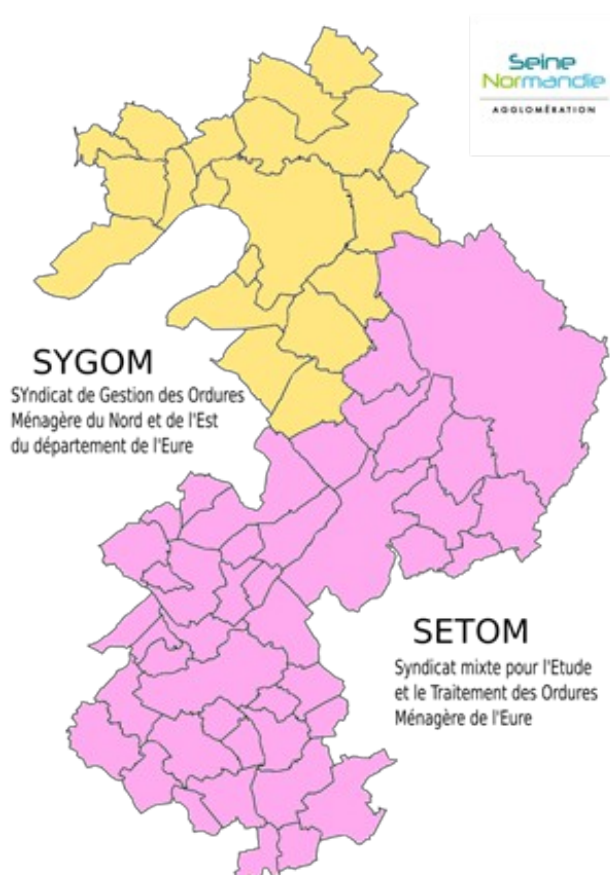
Au 1^{er} janvier 2025, Seine Normandie Agglomération administre 61 communes (85 313 habitants).

La typologie du territoire est **mixte à dominante rurale avec 3 pôles** : Vernon & St Marcel, Les Andelys habitants et Pacy sur Eure.

Pour la partie Sud de son territoire (67 177 habitants soit 79% de sa population), SNA adhère à un syndicat de traitement : Le SETOM. SNA assure la collecte en porte à porte en direct et a délégué au SETOM le traitement de ses déchets comme l'on fait 4 autres EPCI du territoire de l'Eure.

Pour la partie Nord de son territoire (21% de sa population), SNA a délégué sa compétence au SYGOM pour la collecte (en porte à porte et en déchetteries) et pour le traitement de ses déchets. Par ailleurs, SNA a conventionné avec le SYGOM qui assure la gestion de ses déchetteries.

Ce présent rapport sur le prix et la qualité du service ne tient pas compte du périmètre du SYGOM sauf dans le paragraphe 1.3 présentation générale de SNA/SYGOM .



674 KG DE DECHETS

Produits en moyenne par habitant¹

45 261 TONNES

De déchets produits en 2025¹

Figure 1 Territoire de Seine Normandie Agglomération

¹ Correspondant aux déchets collectés en porte à porte, en point d'apport volontaire et en déchetteries, y compris les déchets des professionnels.

1.1 Le territoire pour lequel SNA a la compétence collecte et traitement

Ce territoire représente 67 177 habitants représentant 79 % de la population de SNA réparties sur 42 communes comme suit :

AIGLEVILLE, BOIS JEROME SAINT OUEN, BOISSET LES PREVANCHES, BREUILPONT, BUEIL, CAILLOUET ORGEVILLE, CHAIGNES, CHAMBRAY, CROISY SUR EURE, DOUAINS,	FAINS, GADENCOURT GASNY, GIVERNY, HARDENCOURT- COCHEREL, HECOURT, HEUBECOURT- HARICOURT, HOULBEC COCHEREL, LA BOISSIERE, LA CHAPELLE LONGUEVILLE,	LA HEUNIERE, LE CORMIER, LE PLESSIS HEBERT, MENILLES, MERCEY, MEREY, MEZIERES-EN-VEXIN NEUILLY, PACY SUR EURE, PRESSAGNY L'ORGEUILLEUX, ROUVRAY,	STE COLOMBE PRES VERNON, STE GENEVIEVE LES GASNY, ST MARCEL, ST VINCENT DES BOIS, TILLY, VAUX SUR EURE, VERNON, VILLEGATS, VILLEZ SOUS BAILLEUL, VILLIERS EN DESOEUVRE,
--	---	---	--

1.2 Le SETOM

Le SETOM : Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères des communes du centre est présent à l'est et au sud du département de l'Eure.

Il a été créé en 1985 et détient les compétences suivantes : le transport, le transfert et le traitement des déchets ménagers assimilés.

Le SETOM regroupe 4 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération. Le SETOM exerce, pour le compte de ses adhérents (collectivités territoriales), la compétence de traitement des déchets ménagers, la compétence de collecte étant assurée directement par ses adhérents.

Il réalise le traitement pour 42 communes de SNA en 2025.

Les représentants de SNA auprès de ce syndicat en 2025 sont :



8 titulaires	8 suppléants
Christian LEPROVOST	Erika SIMEK
Thibaut BEAUTÉ	Patrick JOURDAIN
Jérôme GRENIER	Youssef SAUKRET
Fabrice CAUDY	Jean-Marie MOTTE
Evelyne HORNAERT	Christian BIDOT
Jocelyne RIDARD	Julien CANIN
Hervé BOURDET	Hervé PODRAZA
Jean-Luc MAUBLANC	Hubert PINEAU

1.3 Présentation générale SNA / SYGOM

CHIFFRES CLÉS DU TERRITOIRE DE SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION : (Secteur sous compétence SYGOM)



	Année	2024	2025	Evolution 2024-2025	SYGOM 2025	Référentiel mixte rural 2023
Population		17 933	17 761	-1%	73 561	
Quantité de déchets collectés hors gravat (en kilos par habitant)		507	491	-3%	538	525
COLLECTE EN PORTE-A-PORTE						
Nombre de communes collectées une fois par semaine *		1	1	0%	6	
Nombre d'habitants concernés		6 521	6 422	-2%	29 590	
Nombre de communes collectées une semaine sur deux *		19	19	0%	87	
Nombre d'habitants concernés		11 412	11 339	-1%	43 971	
Nombre d'usagers recensés (point de présentation de déchets)		7 980	8 053	1%	33 155	
Nombre de particuliers		7 319	7 357	1%	30 139	
Nombre de commerçants		307	317	3%	1 512	
Nombre d'administrations		127	129	2%	534	
Nombre d'usagers divers		88	102	16%	389	
Nombre d'immeubles		139	148	6%	581	
Nombre de bacs noirs en service		7 251	7 647	5%	32 523	
Nombre de bacs jaunes en service		7 392	7 749	5%	32 405	
Quantité d'Ordures Ménagères Résiduelles collectées (en kilos par habitant)		200	173	-13%	186	198
Quantités de déchets recyclables hors verre collectés (en kilos par habitant)		62	66	7%	67	57
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE						
Nombre de conteneurs à verre		68	65	-4%	250	
Nombre de conteneurs papiers		9	8	-11%	36	
Nombre de conteneurs biodéchets des ménages		0	0	Nouveau	18	
Verre collecté en apport volontaire (en kilos par habitant)		31	30	-1%	30	37
Papier collecté en apport volontaire (en kilos par habitant)		2	1	-23%	2	
COLLECTE EN DECHETERIE						
Nombre de déchèteries		2	2	0%	7	
Nombre de passages en déchèterie		48 105	48 581	1%	248 877	
Nombre de passages de professionnels en déchèterie		657	549	-16%	3 593	
Déchets collectés en déchèterie hors gravats (en kilos par habitant)		214	220	3%	252	233
Volume des apports professionnels (en m3)		779	1 536	97%	5 206	
ANIMATIONS ET SENSIBILISATION						
Nombre d'animations scolaires		46	64	39%	277	
Nombre de visites de centre de tri ou de déchèterie		4	9	125%	16	
Nombre d'accompagnements à des nettoyages de la nature		5	3	-40%	22	
PREVENTION DES DECHETS						
Nombre de ressourceries		1	1	0%	3	
Quantités de déchets récupérés issus des déchèteries (en m3)		405	121	-70%	269	
Nombre de mises à disposition de broyeurs de déchets végétaux		6	7	17%	20	

* Deux fois par semaine en 2024 pour les OMR

1.4 Présentation générale hors SYGOM

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR SNA EN 2025

ORDURES MÉNAGÈRES

Nombre de communes collectées 1 fois par semaine	41
Nombre d'habitants concernés par la collecte 1 fois par semaine	42 281
Nombre de communes collectées 2 fois par semaine (une partie de Vernon)	1
Nombre d'habitants concernés par la collecte 2 fois par semaine	24 896
Tonnage de collecte des ordures ménagères en porte à porte	14 811
Ratio en kg par habitant des ordures ménagères collectés en porte à porte	220

COLLECTE SÉLECTIVE

Nombre de communes collectées 1 fois par semaine	42
Nombre d'habitants concernés par la collecte 1 fois par semaine	67 177
Tonnage du sélectif collecté en porte à porte	3 616
Ratio en kg par an par habitant du sélectif collecté en porte à porte	54
Tonnage du carton collecté en porte à porte pour les professionnels	341
Nombre de conteneurs verre	248
Tonnage du Verre collecté en points d'apport volontaire	2 016
Ratio en kg par an par habitant du Verre collecté en points d'apport volontaire	30
Tonnage du Textile collecté en points d'apport volontaire	216
Ratio en kg par an par habitant du Textile collecté en points d'apport volontaire	3,2

DÉCHETTERIES

Nombre de déchetteries : Vernon, Pacy sur Eure, La Chapelle Longueville, Tourny, Gasny,	5
Tonnages collectés en déchetterie (hors verre et textiles)	23 015
Ratio en kg par an par habitant en déchetterie	343

1.4.1 Synoptique des flux de déchets du territoire SNA / SETOM

1.4.1.1 Collecte en porte à porte

FLUX	Moyen de PRECOLLECTE	Fréquence de COLLECTE	Mode de TRAITEMENT
Déchets Ménagers et assimilés	 Mise à disposition de bacs de collecte : • bacs DMA & CS - l'EX CAPE • bacs CS - l'EX CCEVS.	Une fois par semaine sauf : • Vernon centre 2 fois/sem • Giverny 2 fois/sem en saison touristique	SETOM - Ecoval (unité de valorisation énergétique)
Collecte sélective	 Mise à disposition de bacs de collecte non obligatoire	Une fois par semaine pour toutes les communes	SETOM centre de tri
Cartons brun des professionnels	 Mise à disposition de bacs de collecte non obligatoire	Une fois par semaine sur un périmètre défini	SETOM centre de tri

1.4.1.2 Collecte en points d'apport volontaire

FLUX	Moyen de PRECOLLECTE	Fréquence de COLLECTE	Mode de TRAITEMENT
Verre	 Colonnes pour le verre	Une fois tous les 15 jours sur toutes les communes	Recyclage du Verre - SETOM
Textile	 Colonnes pour les textiles	Une fois par semaine sur toutes les communes	Recyclage du textile par GEBETEX à Vernon
Déchets de déchèterie	 Cinq déchetteries	Suivant besoin	Filières dédiées
Déchets municipaux, gens du voyage et foires	 Benches diverses	Suivant besoin	Filières dédiées

1.5 Les prestations réalisées par SNA

1.5.1 Prestations réalisées en régie

- La mise à disposition de bacs de collecte et maintenance de ces 40 000 bacs roulants
- L'entretien des 257 colonnes à verre
- La mise en œuvre des actions de sensibilisation et d'animations n'a pas pu avoir lieu en 2025 car nous n'avions plus d'animateurs
- Suivi des prestations réalisées par les entreprises privées
- Suivi des prestations réalisées par le SETOM
- Suivi des prestations réalisées par le SYGOM pour la gestion des déchetteries de SNA

1.5.2 Suivi des prestations réalisées par les entreprises privées

- La collecte en porte à porte des ordures ménagères et des recyclables (Par Sepur)

- La collecte des points d'apport volontaire pour les emballages en verre (Par Véolia)
- La mise à disposition et le transport de bennes pour les services municipaux et foires à tout. (Par Véolia)
- La collecte des textiles (Par GEBETEX)

1.5.3 Suivi des prestations transférées au SETOM

- Le transport des ordures ménagères et recyclables vers les lieux de traitement par le biais du quai de transfert de Pacy sur Eure
- Le traitement des déchets non recyclables en usine d'incinération
- Le tri des déchets recyclables et leur valorisation
- Le transport, la valorisation ou le traitement des déchets des déchetteries

L'ACTIVITÉ DU SERVICE DÉCHETS EN QUELQUES CHIFFRES EN 2025

SERVICES AUX USAGERS	
Nombre d'appels téléphoniques traités	3 806
Nombre de visiteurs accueillis à Douains	45
Nombre d'élèves, usagers et employés sensibilisés par le service prévention de SNA	0*
Nombre d'intervention sur les bacs sur l'année 2025	1 971

* Absence d'animateur en 2025.

² Les faits marquants de 2025

2.1 Avancement de l'étude sur le tri à la source des Biodéchets

Portée par le SETOM au titre de sa compétence de traitement des déchets, l'étude sur le tri à la source des biodéchets s'est finalisée en 2024. Initiée fin 2023 par un diagnostic, elle a permis de soumettre plusieurs scénarios à Seine Normandie Agglomération (SNA). Le processus de validation, enrichi par les préconisations du PLPDMA lors d'ateliers de travail, a placé le tri in situ comme solution prioritaire pour l'habitat individuel. Tout au long de la démarche, les instances de SNA (conseil communautaire, bureau et parlement des maires) ont été régulièrement sollicitées.

Grâce aux conclusions de cette étude, SNA a défini sa stratégie de déploiement et structuré ses demandes de financement. Cette anticipation a porté ses fruits avec l'obtention d'une subvention de l'État au titre du Fonds Vert, spécifiquement destinée au déploiement de solutions pour l'habitat collectif.

Fort de ces éléments, SNA a rédigé le cahier des charges et lancé les appels d'offres requis. L'attribution de ce marché a permis de sélectionner les prestataires pour la mise en œuvre des différents dispositifs selon la typologie d'habitat (individuel ou collectif), garantissant un lancement opérationnel du tri à la source des biodéchets dès janvier 2026.

2.2 Ouverture de la nouvelle déchetterie de Vernon.

Initiés en février 2024 sous la maîtrise d'œuvre du groupement représenté par ER Architecte, les travaux de restructuration complète de la déchetterie de Vernon (1 rue du Croquet) représentent un montant estimatif global de 6 798 192,12 € TTC. Un premier marché comprenant le terrassement, le désamiantage et la démolition a été exécuté en 2024 pour un montant de 884 731,50 € TTC, sous le suivi rigoureux de Seine Normandie Agglomération (SNA).

Afin d'assurer la continuité du service public durant le chantier, une déchetterie provisoire a été ouverte dès février 2024 au 12 avenue Île-de-France, à 750 mètres du site historique. Accessible 4 jours par semaine, elle a permis de maintenir la collecte des flux majeurs que sont les déchets verts et les gravats.

Au terme de 20 mois de travaux, la nouvelle déchetterie a réouvert ses portes le lundi 20 octobre 2025. Ce nouvel équipement offre :

- Une capacité de tri élargie de 9 à 26 filières (intégrant désormais le matériel de bricolage et de sport, les huisseries, la laine de roche, etc.) ;
- Une sécurité et une ergonomie renforcées grâce à des dépôts à hauteur d'homme, facilitant le déchargement et supprimant le risque de chute de hauteur.

2.3 Nouvelles filières en déchetterie

L'année 2025 a été marquée par les premières collectes opérationnelles des filières Articles de Sport et de Loisirs (ASL) et Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), déployées dès 2024 sur les déchetteries de Pacy-sur-Eure, Gasny et Tourny. Ces filières ont également été proposées aux usagers de la déchetterie de Vernon dès son ouverture.

En parallèle, une nouvelle filière dédiée au recyclage des poêles et casseroles a été mise en place sur le site de Vernon dès son inauguration, dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise SEB, implantée sur le territoire de SNA.

Enfin, en 2025, en raison de la suppression des bennes dédiées aux emballages et papiers dans les déchetteries, aucun tonnage n'a été collecté sur nos déchetteries.

2.4 Sensibilisation

En l'absence d'animateur dans le service prévention et collecte des déchets de SNA, les actions de sensibilisation et d'information ont été menées uniquement par le SETOM à destination de nos habitants en 2025.

Le SETOM intervient en proposant plusieurs animations, des visites de sites et des interventions en porte à porte. Au total, 51 animations ont été réalisées en 2025 sur le territoire.

2.5 Amélioration du taux de refus de tri.

Entre décembre 2023 et 2024, Seine Normandie Agglomération (SNA) a enregistré une nette augmentation de son taux de refus de tri (+8,76 %). Cette évolution traduit une baisse de la qualité du tri à la source : malgré l'extension des consignes permettant désormais de déposer l'ensemble des emballages et papiers ménagers dans le bac de tri, des erreurs d'aiguillage persistent, voire s'accroissent chez les usagers.

Pour y remédier, un suivi rigoureux des caractérisations a été instauré, d'abord par le prestataire de collecte, puis renforcé par le SETOM avec le recrutement d'un agent dédié au contrôle des caractérisations pour l'ensemble de ses adhérents. Ce pilotage resserré a permis d'amorcer une amélioration du taux de refus de tri, même si celui-ci demeure encore à un niveau élevé.

3 Présentations et missions du service prévention et collecte des déchets de SNA

Le Service prévention et collecte des déchets de SNA est installé au 12 rue de la Mare à Jouy, 27120 DOUAINS.

Les principales missions du service prévention et collecte des déchets sur le territoire SNA/SETOM sont :

- Missions administratives : accueil téléphonique et physique des usagers, gestion et traitement des réclamations, vérification des tonnages et des factures, gestion du parc des bacs roulants et des composteurs, gestion de la mise à disposition de bennes, suivi des marchés.
- Missions techniques : collecte et traitement des divers déchets du territoire, distribution des bacs roulants, nettoyage des bacs et des points d'apport volontaire, distribution des composteurs, mise en place de nouvelles colonnes de verre.
- Missions de prévention et d'animation : sensibilisation à l'environnement et au tri par le biais d'animations scolaires et d'animations tous publics.

Le service est composé de 6 agents, un chef de service, une chargé de mission biodéchets, deux gestionnaires de la collecte, un agent d'accueil et un agent d'intervention sur la pré-collecte. Le service prévention et collecte des déchets est intégré au sein du pôle environnement et infrastructures de Seine Normandie Agglomération.



Suivi de collecte par l'agent en charge du suivi des prestations

3.1 L'accueil des usagers

Les appels reçus peuvent provenir des usagers, des collectivités ou de nos prestataires. Ils concernent à la fois :

- la pré-collecte et les demandes de dotations ou réparation de bacs,
- la collecte pour obtenir des renseignements sur les jours de collecte ou faire des réclamations en cas d'oubli,
- les déchetterie pour les horaires d'ouverture ou des réclamations.

D'autres renseignements sur les consignes de tri et le traitement des déchets peuvent également nous être demandés.



Accueil des Usagers sur le site de Douains

3.2 L'organisation de la pré-collecte des déchets sur le territoire de SNA

La pré-collecte des ordures ménagères et assimilées est organisée de la manière suivante sur le territoire de SNA.

FLUX et territoires concernés	Pré-collecte	Mode de collecte
Ordures ménagères		
SNA EX CAPE	Bacs à cuves grises et couvercles verts fournis et réparés par SNA	Porte à porte
SNA EX CCEVS	Bacs ou sacs fournis par l'usager	
Collecte sélective ²		
SNA EX CAPE	Bacs à cuves grises et couvercles jaunes fournis et réparés par SNA	Porte à porte
SNA EX CCEVS		
Verre		
SNA (EX CAPE et EX CCEVS)	Colonne de tri	Points d'apports volontaires

Les colonnes à verre sont réparties sur le territoire, dans les communes, en accord avec les Mairies, les déchetteries et les centres commerciaux.

Nombre de colonnes par commune					
Aigleville	1	Fours en Vexin (Vexin sur Epte)	1	Pacy sur Eure	13
Berthenonville (Vexin sur Epte)	1	Gadencourt	1	Panilleuse (Vexin sur Epte)	2
Bois Jérôme St Ouen	3	Gasny	19	Pressagny l'Orgueilleux	3
Boisset les Prévanches	2	Giverny	3	Rouvray	1
Breuilpont	5	Guîtres (Vexin sur Epte)	1	Saint Aquilin de Pacy (Pacy sur Eure)	7
Bueil	7	Hardencourt Cocherel	1	Saint Just (La Chapelle Longueville)	5
Bus Saint Rémy (Vexin sur Epte)	1	Hécourt	1	Saint Marcel	18
Cahaignes (Vexin sur Epte)	1	Heubecourt	2	Saint Pierre d'Autils (La Chapelle Longueville)	4
Caillouet Orgeville	2	Houlbec Cocherel	5	Saint Vincent des Bois	3
Cantiers (Vexin sur Epte)	1	La Boissière	1	Ste Colombe près Vernon	1
Chaignes	3	La Chapelle Réanville (La Chapelle Longueville)	9	Ste Geneviève les Gasny	2
Chambray	3	La Heunière	2	Tilly	1
Civières (Vexin sur Epte)	1	Le Cormier	3	Tourny (Vexin sur Epte)	4
Douains	3	Le Pléssis Hébert	1	Vaux sur Eure	1
Eco (Vexin sur Epte)	2	Ménilles	6	Vernon	80
Fains	2	Merey	1	Villegats	1
Fontenay en Vexin (Vexin sur Epte)	1	Mézières en Vexin	3	Villez sous Bailleul	2
Forêt La Folie (Vexin sur Epte)	1	Neuilly	1	Villiers en Désœuvre	3
Fourges (Vexin sur Epte)	5				

L'inventaire des colonnes d'apport volontaire pour le verre par commune est présentée en ANNEXE 1.

3.2.1 Les règles de dotations en bacs

Le règlement de collecte précise les règles de dotation pour la mise à disposition des bacs ordures ménagères et recyclables par foyer pour l'habitat collectif et les professionnels.

² Emballages recyclables y compris cartons des professionnels

Pour le territoire de l'ex CCEVS, seuls les bacs pour les recyclables sont distribués et réparés.

Les règles de dotation sont les suivantes :

	Règle de dotation pour les bacs ordures ménagères	Règle de dotation pour les bacs emballages ménagers recyclables
Foyers 1 à 4 personnes	140 litres	140 ou 240 litres
Foyers 5 à 6 personnes	240 litres	240 ou 340 litres
Foyers 7 à 8 personnes	340 litres	340 litres
Foyers > 8 personnes	660 litres	660 litres
Ascenseurs à déchets - Foire à tout et gros producteurs	750 litres	660 litres

NB : les dotations pour les bacs recyclables ont évolué depuis l'extension des consignes de tri. Les foyers de 3 personnes et plus peuvent prétendre à des volumes de 240 L sur simple demande écrite ou par téléphone.

SNA supprime au fur et à mesure de leur détérioration les bacs de collecte ne correspondant plus aux nouvelles règles de dotations, car cela pose problème lors de la collecte. En effet, certains bacs ne sont pas conformes aux recommandations de la CRAM. En réduisant le nombre de modèles mis à disposition, et en renouvelant le parc, cela permet d'optimiser le remplacement des pièces et la mise en place de puces électroniques.

Pour les professionnels et gros producteurs (entreprises, commerces, artisans), la dotation est limitée à 1 320 litres hebdomadaires pour les flux OM et CS. Il n'y a cependant pas de limitation pour le carton.

Pour les collectivités territoriales et les associations, aucune limitation de dotation n'est appliquée.

3.3 L'organisation de la collecte des déchets

SNA a renouvelé son marché de collecte au cours de l'année 2022.

Suite à cette nouvelle mise en concurrence, l'entreprise SEPUR a été retenue pour la collecte en porte à porte des ordures ménagères, emballages recyclables et cartons bruns.

La collecte du verre en apport volontaire quant à elle est restée une prestation VEOLIA PROPRETE malgré le renouvellement du marché.

Les différents tonnages sont indiqués à l'article 5.3.1

3.3.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

Sur le territoire, la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est effectuée en porte à porte, en sac ou en bac, auprès des ménages, des administrations et des activités professionnelles.

Les fréquences de collectes varient en fonction des communes :

- SNA/SETOM : collecte une fois par semaine sur l'ensemble du territoire sauf pour :
 - le centre-ville de Vernon et les collectifs où la fréquence est de deux fois par semaine.
 - Giverny où la collecte est de deux fois par semaine en saison estivale.

3.3.2 La collecte sélective

Sur le territoire, la collecte sélective est effectuée en porte à porte ou en bacs auprès des ménages, des administrations et des activités professionnelles.

La fréquence de collecte en porte à porte est d'une fois par semaine pour l'ensemble du territoire.

Territoires concernés	Fréquence de collecte	
	Ordures ménagères	Collecte sélective
Ensemble du territoire	1 fois par semaine : C1	1 fois par semaine : C1
Centre-ville de Vernon	2 fois par semaine : C2	
Giverny	2 fois par semaine : C2 De fin mars à fin octobre	

3.3.3 Collecte des cartons des professionnels

La collecte des cartons a lieu sur certains centres-villes et zones commerciales des communes suivantes : Vernon, Saint Marcel, Gasny, Giverny, Pacy sur Eure, Breuilpont, Bueil, Ménilles, Douains, Aigleville, Chaignes et Caillouet Orgeville. Cette collecte est réalisée en deux tournées, une le mercredi et une le vendredi, en benne traditionnelle.

3.3.4 La collecte du verre

Des colonnes à verre implantées sur le territoire de SNA sont à la disposition de l'ensemble des habitants pour le dépôt de pots, bocaux et bouteilles en verre.

Il y a 256 colonnes à verre présentes sur le territoire de SNA soit 204 points d'apport volontaire car ces derniers peuvent être constitués d'une à 4 colonnes comme par exemple sur les déchetteries. Cela représente environ 1 point d'apport volontaire pour 329 habitants.

A noter, que les préconisations CITEO prévoient 1 point pour 250 habitants pour des secteurs comme SNA.

Deux communes du territoire ne possèdent pas de colonne : Dampsmesnil et Croisy sur Eure.

Le verre est collecté selon le remplissage des colonnes soit une fois tous les 15 jours en règle générale.

3.3.5 La collecte du textile

Des colonnes textiles implantées sur le territoire de SNA sont à la disposition de l'ensemble des habitants pour le dépôt des vêtements (pantalons, chemises, foulards, bonnets...), du linge de maison (draps, serviettes, nappes) et des chaussures.

Le textile est collecté selon le remplissage des colonnes soit une fois par semaine principalement.

Sur notre territoire, il y a 51 colonnes textiles ce qui représente en moyenne 1 colonne pour 1 272 habitants. Les recommandations de l'éco organisme est d'un point d'apport volontaire pour 2 000 habitants, et l'objectif national est d'un point pour 1400 habitants. SNA respecte donc ces recommandations.



En 2017 SNA a harmonisé sa collecte du textile en conventionnant avec un seul prestataire, GEBETEX, entreprise spécialisée dans la collecte, le tri et le recyclage de textile implantée sur la commune de Vernon. Ainsi, GEBETEX a mis à disposition des bornes de récupération du textile sur le territoire de SNA. Ces bornes sont collectées par le partenaire A tout'Vapeur des Andelys, qui est une association d'insertion.

Les textiles collectés sont ensuite triés et conditionnés à Saint-Aubin-sur-Gaillon en fonction de leur future réutilisation. Les vêtements encore mettables sont ensuite acheminés vers des associations, certains vêtements haut de gamme terminent en friperie et les vêtements d'occasion partent eux sur les marchés africains. Enfin, les tee-shirts déchirés, chiffons ou les textiles défibrés, sont recyclés, ou sont utilisés comme combustible solide. En dernier recours, ils sont considérés comme des déchets ultimes.

3.3.6 La prestation de service de SEPUR pour la collecte des déchets

Le marché en cours a démarré au 1^{er} juin 2022, il prendra fin au 31 mai 2027

3.3.6.1 Lot 1 : collecte des ordures ménagères et assimilés, collecte sélective

LA PRESTATION COMPREND :

- La collecte en porte à porte des déchets ménagers et des recyclables sur les 41 communes ;
- La collecte du marché de Pacy sur Eure et des marchés de Vernon une fois par semaine ;
- La collecte des cartons des professionnels des zones commerciales et le transport ;
- Le transport des déchets collectés jusqu'aux quais de transfert ou centre de traitement.

DESCRIPTION TECHNIQUE DU SERVICE

- Moyens humains variables suivant les jours de collectes : entre 10 et 13 conducteurs et autant d'équipiers de collecte ;
- Moyens matériels :
 - 10 Bennes à Ordures Ménagères traditionnelle de 26 T ;
 - 2 Bennes à Ordures Ménagères traditionnelle de 19 T ;
 - 1 Petit véhicule de 12 Tonnes ;



Ainsi, sur SNA, deux types de véhicules collectent les déchets :

- Les bennes traditionnelles c'est-à-dire avec un seul compartiment qui servent donc pour la collecte d'un seul flux ;
- Un véhicule léger nommé également « mini-benne » permettant l'accès sur les voies étroites.

KILOMÉTRAGE ET CONSOMMATION ANNUELLE EN PORTE À PORTE

Pour assurer le ramassage des déchets, 320 996 kilomètres ont été parcourus par SEPUR en 2024 pour une consommation annuelle de Gasoil de 229 m³.

3.3.6.2 Lot 2 : collecte du Verre en apport volontaire

LA PRESTATION COMPREND :

- La collecte du verre des bornes fixes ;
- La collecte des bornes à verre ponctuelles ;
- Le déplacement des bornes à verre ;
- Le transport du verre collecté jusqu'aux quais de transfert de Saint Aquilin de Pacy.

DESCRIPTION TECHNIQUE DU SERVICE

- Moyens humains : 1 chauffeur grutier ;
- Moyens matériels : 1 véhicule 26 T avec grue et caisson.

KILOMÉTRAGE ET CONSOMMATION ANNUELLE POUR LA COLLECTE DU VERRE

Pour assurer la collecte du verre 25 501 kilomètres ont été parcourus par Véolia pour une consommation annuelle de Gasoil de 16 m³.

3.3.7 Tonnages collectés en 2025

	Ordures ménagères	Collecte sélective	Verre	Textile	Cartons	TOTAL
Modes de collecte	Collecte en porte à porte		Collecte en points d'apport volontaire		Collecte en porte à porte des professionnels	
Tonnages	14 789	3 613	2 016	329	341	21 088

3.4 Les déchetteries

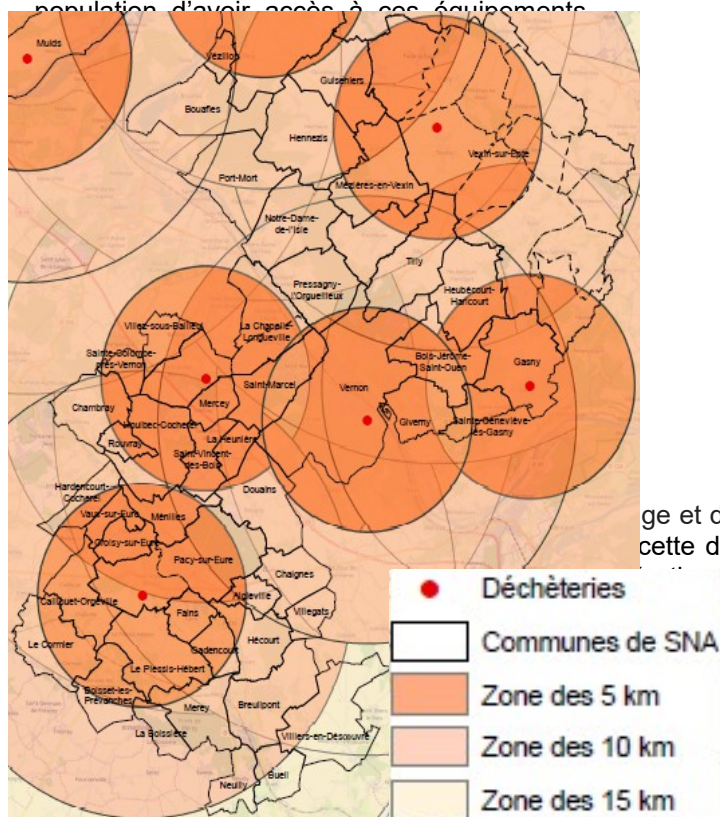


Accueil sur la déchetterie de Gasny

SNA possède 5 déchetteries sur son territoire.

- Vernon,
- Pacy sur Eure,
- La Chapelle Longueville,
- Tourny,
- Gasny,

Leur implantation géographique, équilibrée sur le territoire de SNA, permet à l'ensemble de la population d'avoir accès à ces équipements.



Le remplacement et de démolition de l'existant ont débuté sur la déchetterie de cette dernière. Durant cette période, les usagers peuvent se rendre à savoir celles de Gasny et de La Chapelle-Réanville,

Vernon, à seulement 750 m du site habituel, acceptant de France à Vernon.

et samedis (sauf jours fériés)
De 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45
5 et de 13h30 à 17h45.

3.4.1 Horaires d'ouverture des déchetteries de SNA

Les horaires des déchetteries ont été harmonisés et modifiés au 1^{er} janvier 2024.

	Vexin sur Epte (Tourny)	Gasny
HORAIRES D'HIVER	du Lundi au samedi : 9h00-11h45 et 13h30 -16h45 Fermé le Jeudi	du Lundi au samedi : 9h00-11h45 et 13h30 -16h45 Fermé le Mardi
HORAIRES D'ÉTÉ	Du 1er avril au 31 octobre du Lundi au samedi : 9h00-11h45 et 13h30 -17h45 Fermé le Jeudi	Du 1er avril au 31 octobre du Lundi au samedi : 9h00-11h45 et 13h30 -17h45 Fermé le Mardi
	Pacy sur Eure	La Chapelle-Longueville
HORAIRES D'HIVER	du Lundi au samedi : 9h00-11h45 et 13h30 -16h45 Fermé le Jeudi	du Lundi au samedi : 9h00-11h45 et 13h30 -16h45
HORAIRES D'ÉTÉ	Du 1er avril au 31 octobre du Lundi au samedi : 9h00-11h45 et 13h30 -17h45 Fermé le Jeudi	Du 1er avril au 31 octobre du Lundi au samedi : 9h00-11h45 et 13h30 -17h45

Les horaires d'ouverture de la déchetterie provisoire de Vernon, pendant les travaux sont les suivants :

Ouverte les lundis, jeudis, vendredis et samedis (sauf jours fériés)
Horaires d'hiver – 1er octobre au 31 mars : De 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45
Horaires d'été – 1er avril au 30 septembre : De 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45.

3.4.2 Gestion des 5 déchetteries de SNA

En 2023, l'exploitation des hauts de quai des 5 déchetteries de SNA a été gérée par le SYGOM. Une convention a ainsi été signée en 2019 avec le SYGOM afin d'en préciser les modalités techniques et financières.

3.4.3 Convention d'accès sur les déchetteries

Les conventions permettent à des collectivités extérieures de fréquenter les déchetteries gérées par le SYGOM.

Ainsi, une convention est signée avec le Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin pour l'accès à la déchetterie de Gasny pour les habitants des communes d'Amenucourt, de Bray et Lû, Chérence, Haute Isle, La Roche Guyon et Vétheuil.



SMIRTOM
DU VEXIN



3.4.4 La collecte des déchets des usagers en déchetterie

3.4.4.1 Les conditions d'accès

L'accès est gratuit pour les particuliers qui déposent des déchets ménagers, c'est-à-dire les déchets produits par le ménage, à son domicile.

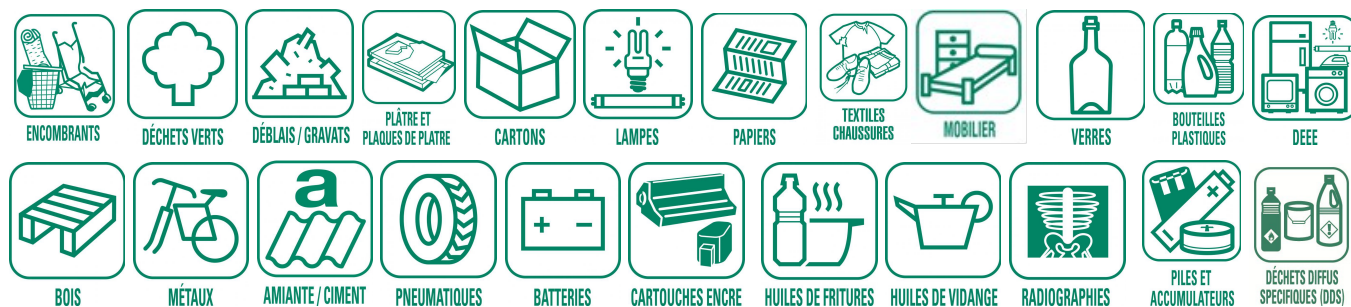
L'accès est autorisé aux particuliers qui résident dans les communes du territoire de SNA sur présentation de la vignette d'accès à apposer sur le pare-brise.

Chaque vignette d'accès est associée à un véhicule. Les foyers peuvent prétendre à 2 vignettes au maximum.

La demande est à faire en ligne sur le site de SNA ou bien du SYGOM. Une fois le dossier validé, les vignettes sont envoyées au domicile des usagers par courrier.

3.4.4.2 Les filières en déchetterie

LES DÉCHETS ACCEPTÉS SUR TOUTES LES DÉCHETTERIES SONT :



DE NOUVELLES FILIÈRES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE EN 2024 ET 2025 :

ARTICLES DE SPORT ET DE LOISIRS



ARTICLES DE BRICOLAGE ET JARDIN THERMIQUES

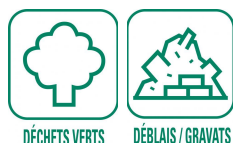


LA FILIÈRE POELES ET CASSEROLES

sans distinction de marque et de matériaux



LES DÉCHETS ACCEPTÉS SUR LA DÉCHETTERIE PROVISoire DE VERNON SONT :



3.4.5 Les professionnels en déchetterie

Les déchetteries sur le territoire de SNA sont autorisées aux artisans, petites entreprises et commerçants ou tout autre professionnel dont le siège social est situé sur le territoire de l'agglomération, sauf celle de Vernon.

Cet accès n'est possible que dans la mesure où le volume et la nature des déchets produits par ces professionnels s'apparentent aux déchets produits par les particuliers.

Seuls les véhicules dont le Poids Total Autorisé en Charge (P.T.A.C.) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, sont autorisés sur les sites.

L'accès des professionnels et assimilés est payant. Les tarifs de dépôt sont affichés à l'extérieur du local des agents de déchetterie. La facturation est faite directement par la SYGOM qui déduit les recettes perçues des coûts de gestion.

En 2025, les tarifs ont évolué comme suit pour prendre en compte les évolutions des coûts de collecte et de traitement, assurer l'équilibre du service et améliorer la performance environnementale de la collecte des déchets :

TARIFS au volume en € HT/m ³	Année 2025	Année 2024
Encombrants DIB	66	64
Bois B	22	25
Déchets verts	22	21
Gravats	53	73
Plâtre	57	55
D3E	REFUSES	REFUSE
Métaux	GRATUIT	11
Cartons recyclables	GRATUIT	15

TARIFS par unité de contenant et de produit par apports Tarifs identique pour 2024 et 2025	
Déchets Dangereux	5 €

3.5 La collecte des bennes mises à disposition par SNA

Le service prévention et collecte des déchets propose la mise à disposition de bennes :

- Aux services municipaux de l'ex CAPE et aux services techniques de SNA,
- Aux mairies qui souhaitent mettre en place des bennes à déchets verts,
- Aux associations pour les foires à tout et autres événements commerciaux,
- En cas de besoin, lors de l'installation des gens du voyage sur le territoire de SNA.

Cela comprend la location, le dépôt et la reprise des bennes, le transport et le traitement des déchets collectés.

3.5.1 Les bennes pour les services municipaux et l'Agglomération SNA.

SNA propose, à sa charge, la mise à disposition de bennes et le traitement des déchets sur les services techniques ou les complexes sportifs. Ces bennes sont sur site en permanence. Les sites en question sont les suivants :

- Ville de Vernon : services techniques de Vernon et services espaces verts de Vernon ;
- SNA : Bennes de déchets verts sur le complexe sportif de Vernonnet ;
- Ville de Pacy sur Eure Services Techniques : bennes déchets verts, encombrants ;
- Ville de Saint Marcel Services Techniques : complexe sportif Léo Lagrange et propreté urbaine.

3.5.2 Les bennes déchets verts sous convention.

Ces bennes sont mises à disposition des communes disposant d'un site fermé permettant de garantir un accès limité aux habitants de la commune, hors professionnels. Les frais de location et de transport des bennes sont à la charge des communes. Les frais de traitement sont pris en charge par SNA dans la limite de 160 kg par habitants par an.

3.5.3 Les bennes commerciales.

Ces bennes sont louées sur devis par le biais d'une grille tarifaire précise. Seuls les frais kilométriques (tarif en vigueur du prestataire) sont facturés (du lieu de dépose jusqu'à l'exutoire).

3.5.4 Les bennes pour les gens du voyage

Ces bennes sont mises à disposition des communes, lors de l'arrivée des gens du voyage pour la collecte de leurs déchets. Les frais sont pris en charge par SNA.

3.5.5 Le service de mise à disposition de bennes en quelques chiffres.

La majorité des bennes est mise à disposition des services municipaux de Vernon, Pacy sur Eure, Saint Marcel et de SNA. Seul un petit nombre de bennes a été mis en place ponctuellement pour la collecte des déchets verts, des gens du voyage et pour les manifestations (foire à tout, fête foraine et autres).

En 2025 l'activité représente 513 rotations de bennes pour un total de 14 407 kilomètres facturés. Cependant pour assurer les rotations des bennes, 16 764 kilomètres ont été parcourus par IPODEC en 2025 pour une consommation annuelle de Gasoil de 7 544 litres.

4 La prévention des déchets

La prévention de la production des déchets est un axe prioritaire des politiques publiques de l'environnement depuis les lois « Grenelle I et II » de 2009 et 2010. En 2015, la loi de transition énergétique pour la croissance verte, dans ses enjeux de lutte contre les gaspillages et de promotion de l'économie circulaire, a encore renforcé le rôle de la prévention en fixant des objectifs de réduction des déchets et en définissant de nombreux leviers d'actions.

En l'absence d'animateur dans le service prévention et collecte des déchets de SNA en 2025, nous n'avons pas pu réaliser d'actions de sensibilisations en milieu scolaire et périscolaires, et « grand public » hors milieu scolaire.

En 2025, les 51 animations réalisées sur le territoire, ont été assurées par l'équipe « d'ambassadeurs » du SETOM. 35 étaient dédiées aux établissements scolaires.

4.1 Les outils de communications

Les principaux outils de communication proposés dans le but de promouvoir la prévention des déchets, les gestes de tri et la réduction des tonnages de déchets ménagers à traiter sont :

- Le guide de tri
- Le stop pub

L'autocollant avec les consignes de tri Ces documents sont accessibles au siège de SNA et dans les mairies.



4.2 Les actions d'animation du SETOM

Le service Communication du SETOM a pour missions :

- l'assistance des adhérents dans leur communication,
- l'information du grand public quant à l'actualité du déchet,
- l'organisation d'évènements,
- la mise à jour du réseau numérique et la production de toutes les éditions du syndicat.

Convaincu de la nécessité d'être en lien direct avec les administrés de son territoire, la communication de proximité est une activité majeure du service.

Ainsi, le SETOM intervient sur le territoire de SNA pour réaliser des animations. Ces animations sont soit réalisées en partenariat avec SNA, soit les établissements ou collectivités contactent directement le SETOM.

Le bilan de ces actions en 2024 est le suivant :

	Nombre d'animations menées
Animations scolaires	31
Visite du centre de tri d'Ecoval	7
Opération Nettoyage	1
Stand Exposition	1
Action de sensibilisation sur le tri en porte à porte	7
Atelier papier recyclé	4
TOTAL	51

4.3 Le compostage collectif et le compostage individuel

En France, on estime qu'un tiers des déchets produits par les ménages sont des bio-déchets qui pourraient être compostés, soit presque 170 kilos par personne et par an de déchets.

Les bio-déchets sont des déchets organiques : restes alimentaires, déchets de cuisine, déchets verts du jardin, papiers, cartons... Ils constituent un levier majeur pour réduire nos déchets et le gaspillage de ressources.

Ainsi, le compostage permet de réduire considérablement les tonnages collectés et de nourrir son jardin.

Le principe est simple : les matières biodégradables se décomposent en compost sous l'action simultanée de l'air, de l'eau et du temps. L'humus apporté par le compost augmente les capacités de rétention du sol en eau et stimule son activité biologique.

Depuis 2021, SNA soutient l'achat des composteurs individuels et le développement du compostage collectif dans le cadre de la réduction des bio-déchets.



4.3.1 Compostage individuel

Pour tout achat d'un composteur d'une valeur égal ou supérieure à 55 euros, les administrés peuvent bénéficier d'une subvention de 30 euros.

En 2024, 54 dossiers ont été traités contre 26 en 2023 et 12 en 2022.

	Nombre de dossiers présentés	Dossiers acceptés	Remboursements réalisés
Composteurs Individuels	19	14	14

Les dossiers ne peuvent être acceptés lorsque la valeur du composteur est inférieure à 55 Euros, ou que le nom du demandeur n'est pas précisé sur la facture. Enfin, nous avons eu également des demandes d'usagers n'appartenant pas au territoire de SNA.

4.4 La qualité du tri des collectes sélectives

La qualité de la collecte sélective des emballages ménagers et papiers en mélange fait l'objet d'un contrôle mensuel par caractérisation sur le centre de tri de Guichainville.

Après une nette détérioration du taux de refus de tri en 2024 (+8 % par rapport à 2023, atteignant 30,86 %), l'année 2025 marque une réelle amélioration. Le taux moyen d'erreurs de tri des habitants de SNA est ainsi redescendu à 25,83 %. Le meilleur résultat annuel a été enregistré en septembre avec 17,42 % de refus (à comparer au meilleur mois de 2023 qui s'établissait à 25,14 %). Avec ce redressement, SNA réduit fortement son écart par rapport à la moyenne de l'ensemble des collectivités adhérentes au SETOM, fixée à 25,1 % pour 2025.

Afin de soutenir cette dynamique, une campagne de suivi de la qualité du tri a été engagée en 2025 en partenariat avec le prestataire SEPUR et le syndicat de traitement SETOM de l'Eure. Les contrôles ont porté sur 10 des 30 tournées hebdomadaires du territoire, couvrant 30 communes.

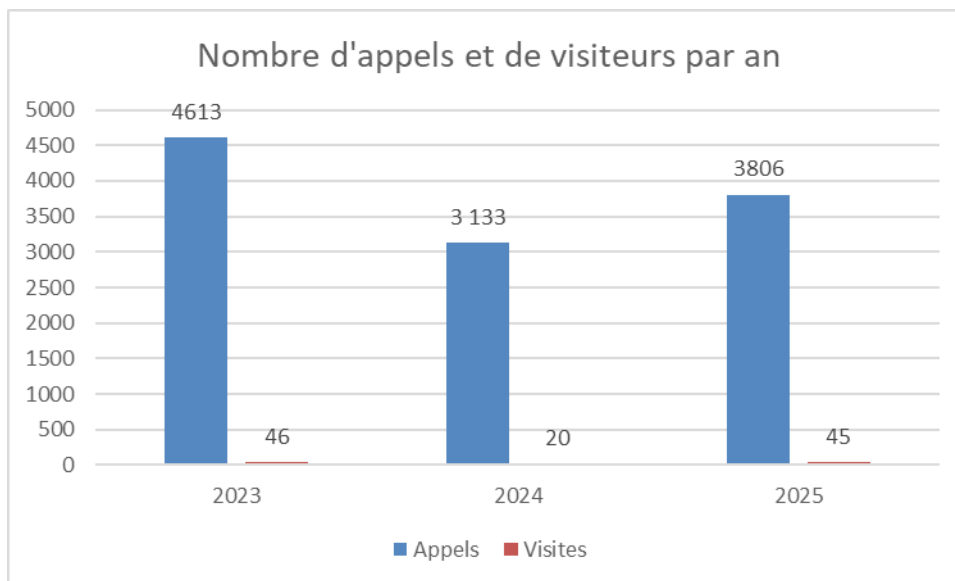
Cette démarche vise à sensibiliser les usagers aux nouvelles consignes et à réduire le coût financier des erreurs de tri, qui a représenté une dépense évitable de 371 657 € TTC en 2025 (cout de collecte + traitement des refus de tri). Au cours de l'opération, **300 bacs non conformes** ont fait l'objet d'un refus de collecte. Les ambassadeurs du tri du SETOM sont ensuite intervenus directement sur le terrain pour aller à la rencontre des usagers, sensibilisant ainsi 252 foyers (soit 85 % des ménages concernés).



5 Les indicateurs techniques relatifs à la collecte des déchets

L'accueil des usagers à SNA

En 2025, 3 806 appels téléphoniques ont été traités et 45 usagers ont été accueillis par le service sur le site de SNA à Douains.



On constate une augmentation des appels et des visites par rapport à l'année précédente.

5.1.1 La gestion des bacs de collecte et des colonnes à verre

SNA gère au total près de 40 000 bacs roulants de 140 à 750 litres de capacité.

Ces équipements demandent une gestion patrimoniale dédiée qui consiste à la dotation et réparation des bacs roulants pour la collecte des ordures ménagères et des recyclables.

Cette distribution des bacs est réalisée en régie par un agent avec un 1 véhicule utilitaire qui assure ce service tout au long de l'année. Il a ainsi parcouru 17 618 kilomètres en 2025.

Une fois la demande réalisée par l'utilisateur, la préparation des interventions est créée sur le logiciel PROFLUX. Cela permet le suivi de l'activité, la mise à jour quotidienne de la base de données et la gestion des stocks.

Une fois les interventions terminées, un retour est enregistré dans le logiciel.



Livraison de bacs de collecte par l'agent technique

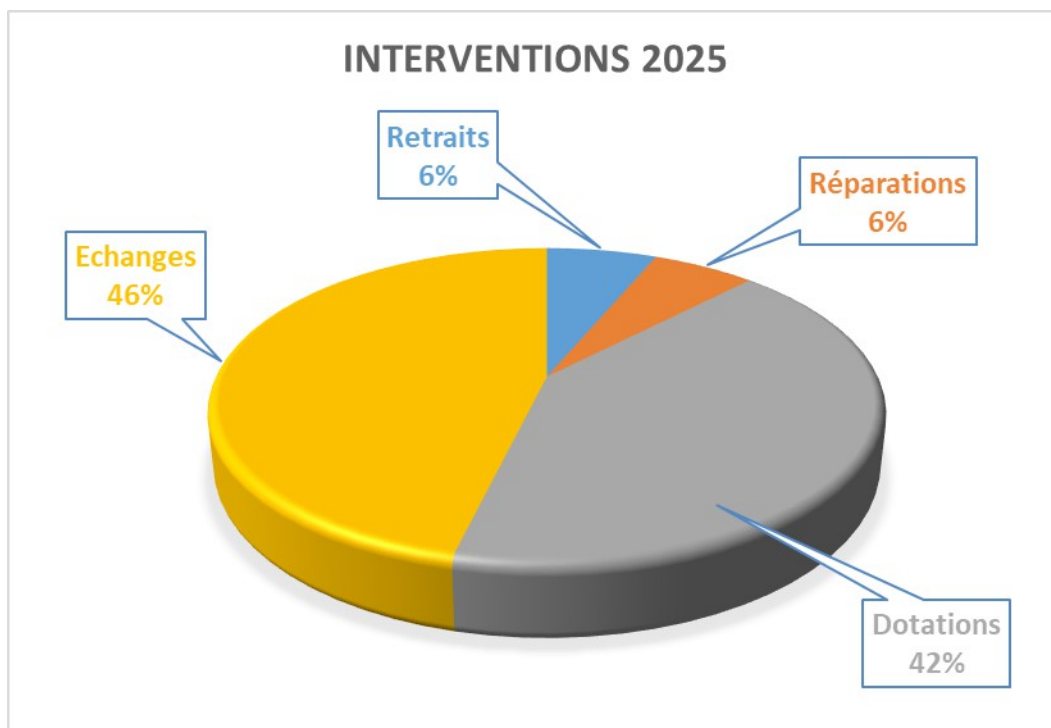
En 2025, il y a eu 1 971 interventions pour les bacs. Ces interventions correspondent, soit à la livraison de bacs pour de nouvelles dotations (DOTATION) soit à un échange de bac (correspondant à un retrait et à une dotation), lorsque celui-ci a un volume inadéquat ou une casse irréparable, soit à la suppression de bacs (RETRAITS) et enfin, à la réparation du bac pour couvercle cassé ou roues défectueuses... (REPARATIONS).

Le nombre d'intervention a augmenté de 6 % en 2025 par rapport à 2024.

En 2025, 40 % des échanges de bacs ont concerné des demandes d'augmentation de volume du bac de tri.

Afin de ne pas freiner les usagers dans leur démarche et d'encourager la maximisation du tri à la source, Seine Normandie Agglomération (SNA) permet en effet aux habitants de solliciter un bac d'une capacité supérieure à la dotation standard prévue par le règlement de collecte.

Le bilan de ces interventions est le suivant :



En 2025, 5 semaines ont été consacrées au nettoyage des bulles à verre ce qui représente 205 colonnes nettoyées.

Le service Prévention et Collecte des Déchets stocke le matériel de précollecte (bacs et colonnes à verres) sur la plateforme de Mercey du SETOM, sur un espace dédié.



Plateforme de Mercey, stockage des bacs

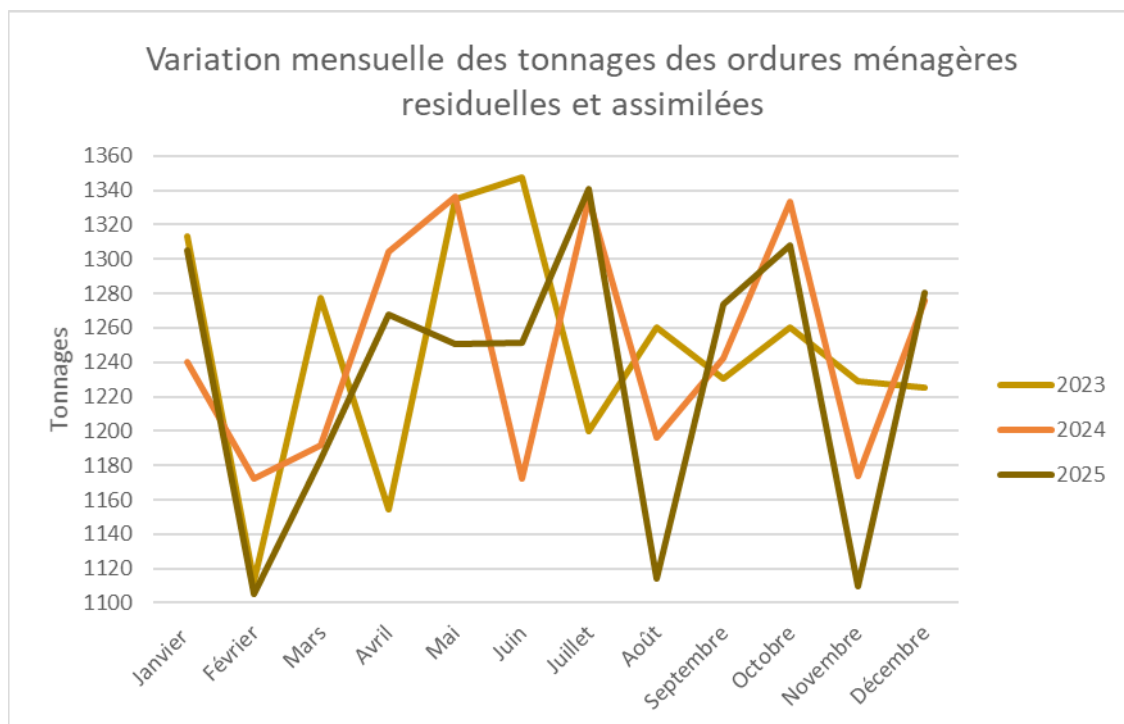
Les bacs et colonnes hors d'usage sont demantelés et repris pour être recyclés. En 2025, 10 tonnes ont été recyclées (10 tonnes en 2024).

5.2 La collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire.

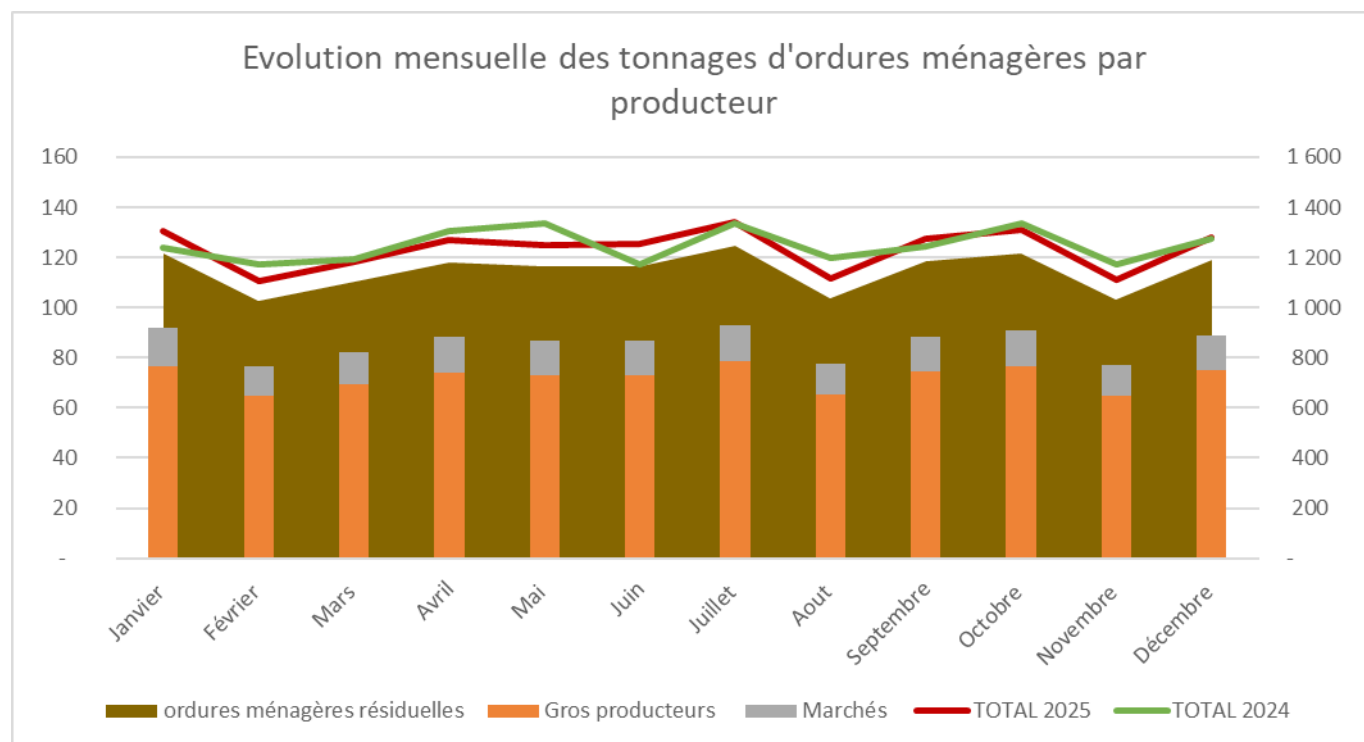
Particuliers, commerçants, artisans et services municipaux ont produit, au cours de l'année 2025, près de **20 759 tonnes de déchets** composées d'ordures ménagères, de la collecte sélective, des cartons des professionnels collectés en porte à porte et du verre.

5.2.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles et assimilées

5.2.1.1 Variation mensuelle par producteurs



On constate une forte variation des tonnages d'un mois à l'autre sur toute l'année encore plus marqué que l'année précédente, et une baisse de tonnage de 1,2% entre 2024 et 2025.



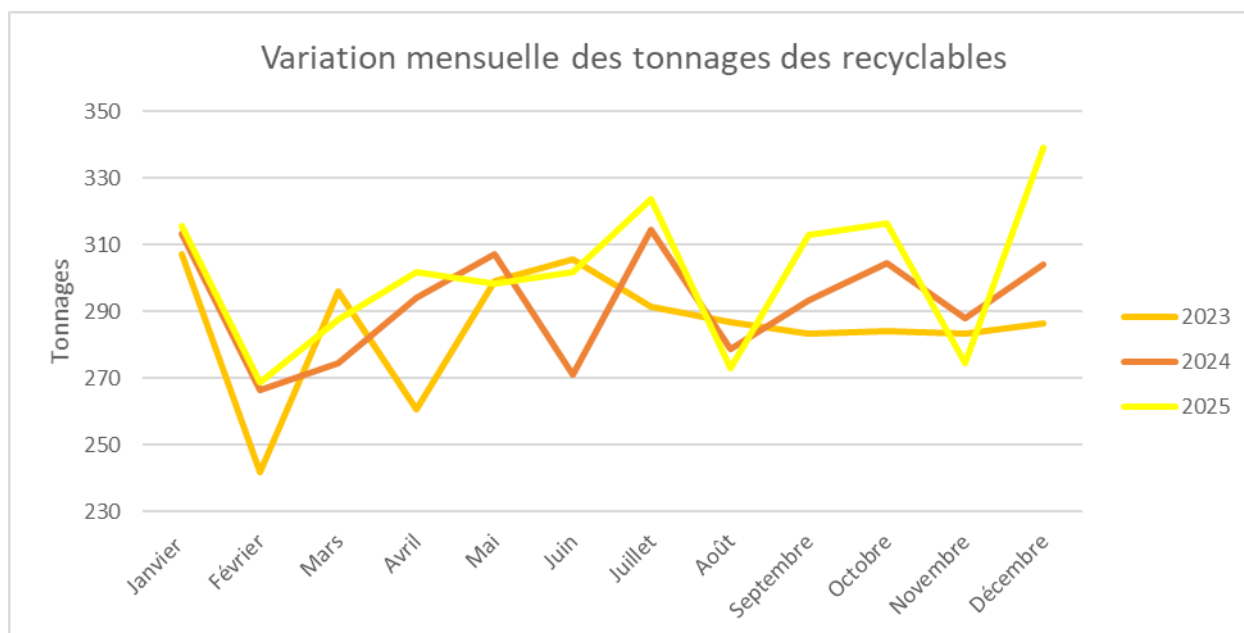
Le calcul de la répartition des tonnages entre les différents producteurs est réalisé suivant des ratios et ne sont pas des valeurs réelles.

En tonnes	Gros producteurs	Marchés	Ordures Ménagères Résiduelles	TOTAL 2025	TOTAL 2024
Janvier	76	14	1 214	1 305	1 240
Février	65	12	1 028	1 105	1 172
Mars	69	13	1 101	1 184	1 191
Avril	74	14	1 179	1 268	1 305
Mai	73	14	1 164	1 251	1 337
Juin	73	14	1 165	1 252	1 172
Juillet	78	15	1 247	1 341	1 335
Aout	65	12	1 036	1 114	1 196
Septembre	75	14	1 185	1 274	1 242
Octobre	77	14	1 217	1 308	1 334
Novembre	65	12	1 032	1 109	1 174
Décembre	75	14	1 191	1 280	1 276
TOTAL	865	163	13 762	14 789	14 975

Malgré un rebond en 2024 les tonnages d'ordures ménagères continues de baisser en 2025 et cela depuis 2022.

5.2.2 La collecte des recyclables en porte à porte

5.2.2.1 Variations mensuelles



Une augmentation des tonnages de 2.9% est constatée entre 2024 et 2025 soit +0.5% que l'année précédente, malgré une diminution du taux de refus de tri.

Evolution des tonnages mensuels produits sur les années 2025 et 2024 :

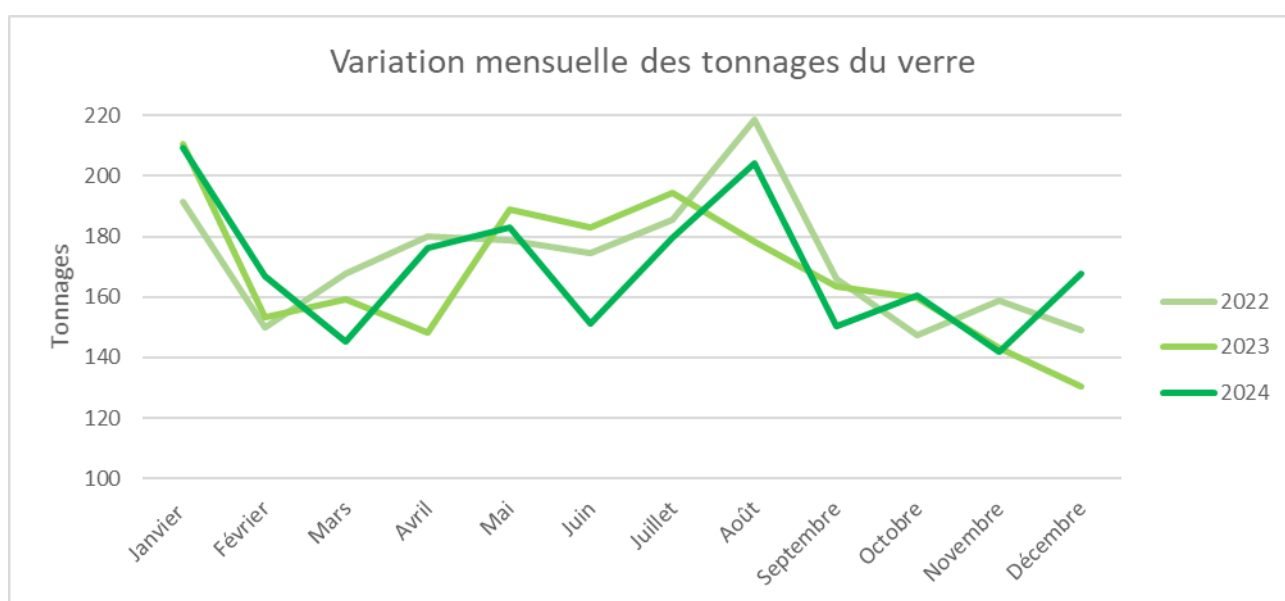
	Recyclables (tonnes)	
	2025	2024
Janvier	316	313
Février	269	267
Mars	287	274

Avril	302	294
Mai	298	307
Juin	302	271
Juillet	324	315
Août	273	279
Septembre	313	293
Octobre	316	305
Novembre	275	288
Décembre	339	304
TOTAL (tonnes)	3 613	3 510

Les tonnages de recyclables collectés en 2025 ont augmenté de 103 tonnes soit 2,9% par rapport à 2024.

5.2.3 La collecte du verre en point d'apport volontaire

5.2.3.1 Variations mensuelles



La collecte du verre étant réalisée tous les 15 jours, certaines variations peuvent être dues uniquement aux jours de collecte.

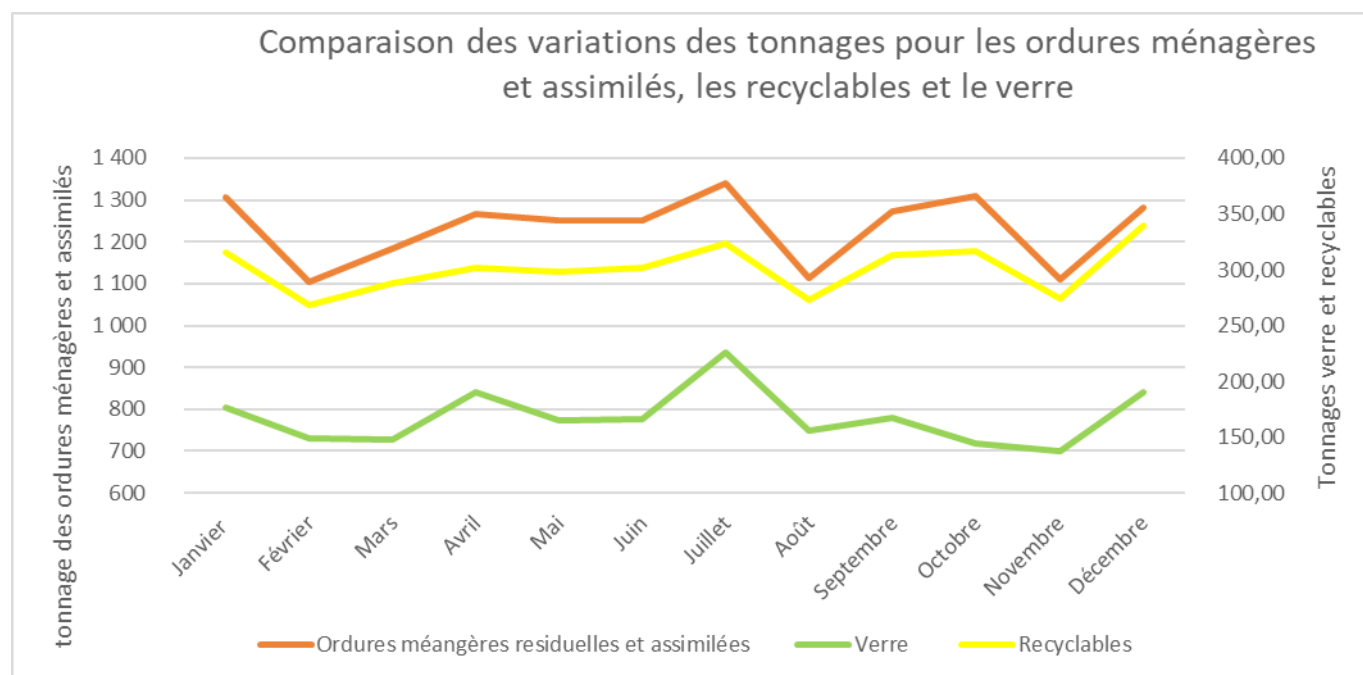
Evolution des tonnages mensuels produits sur les années 2025 et 2024 :

	Verre (tonnes)	
	2025	2024
Janvier	176	209
Février	149	167
Mars	147	145
Avril	190	176
Mai	165	183
Juin	166	151
Juillet	226	180
Août	156	204
Septembre	167	150
Octobre	145	161
Novembre	137	142
Décembre	190	168

TOTAL (tonnes)	2016	2035
----------------	------	------

Malgré un rebond en 2024 les tonnages d'ordures ménagères continues de baisser en 2025 et cela depuis 2022. En 2025 les tonnages ont diminué de 20 tonnes soit -1% par rapport à 2024.

5.2.4 Comparaison des variations mensuelles pour les ordures ménagères, les recyclables et le verre.



En 2021, on constatait une augmentation des tonnages collectés des recyclables à partir de septembre, avec la mise en place de l'extension des consignes de tri.

En 2022, on constatait une inversion des courbes sur les ordures ménagères et les recyclables à partir de juin 2022, mais également une baisse globale de la production de déchets avec la mise en place des bennes monocompartimentées.

En 2023 ; on constatait une certaine régularité dans la production des déchets suivant les flux avec une baisse plus prononcée sur le tri du verre.

En 2024, on constatait plutôt une stabilisation, voire augmentation des tonnages pour les trois flux.

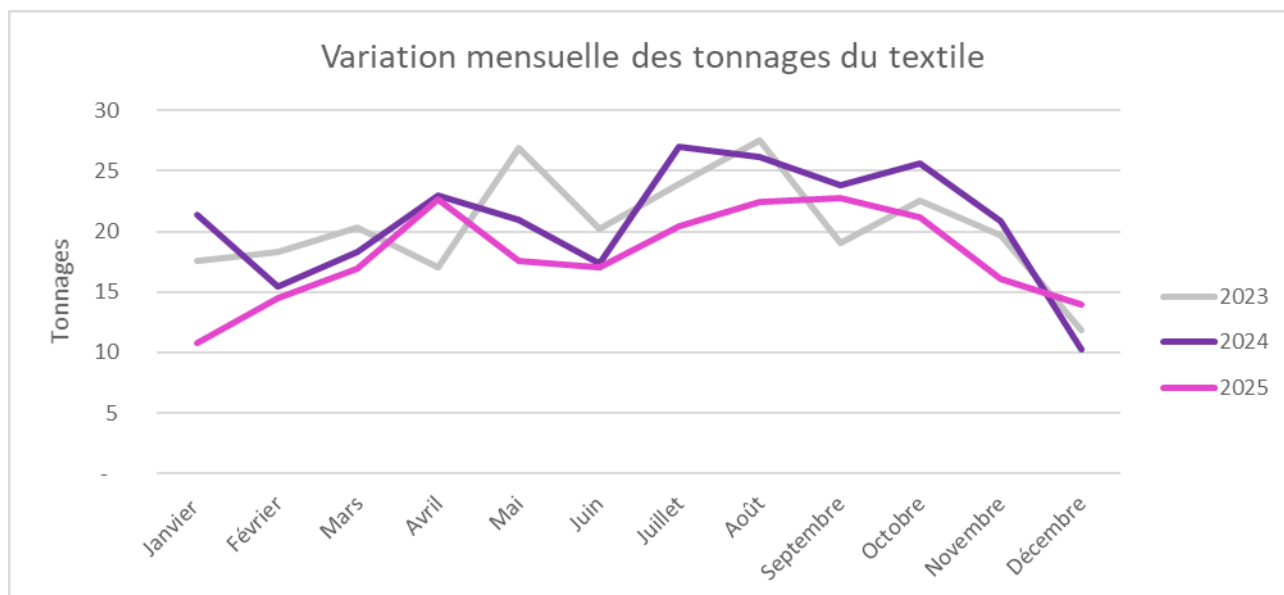
En 2025, on constate une baisse des tonnages pour le verre et les ordures ménagère et une faible augmentation pour les emballages recyclables.

5.2.5 La collecte du textile en point d'apport volontaire

5.2.5.1 Variations mensuelles

Sur notre territoire, la collecte des textiles est principalement réalisée par GEBETEX (74 % des bornes installées). D'autres collecteurs comme le Relais (18 % des bornes installées), ADS Insertion (5 % des bornes installées), la ressourcerie L'ABRI (2 % des bornes installées) ainsi que des magasins (Chaussea par exemple) collectent également le textile sur notre territoire.

Seul GEBETEX nous transmet mensuellement les tonnages collectés par borne.

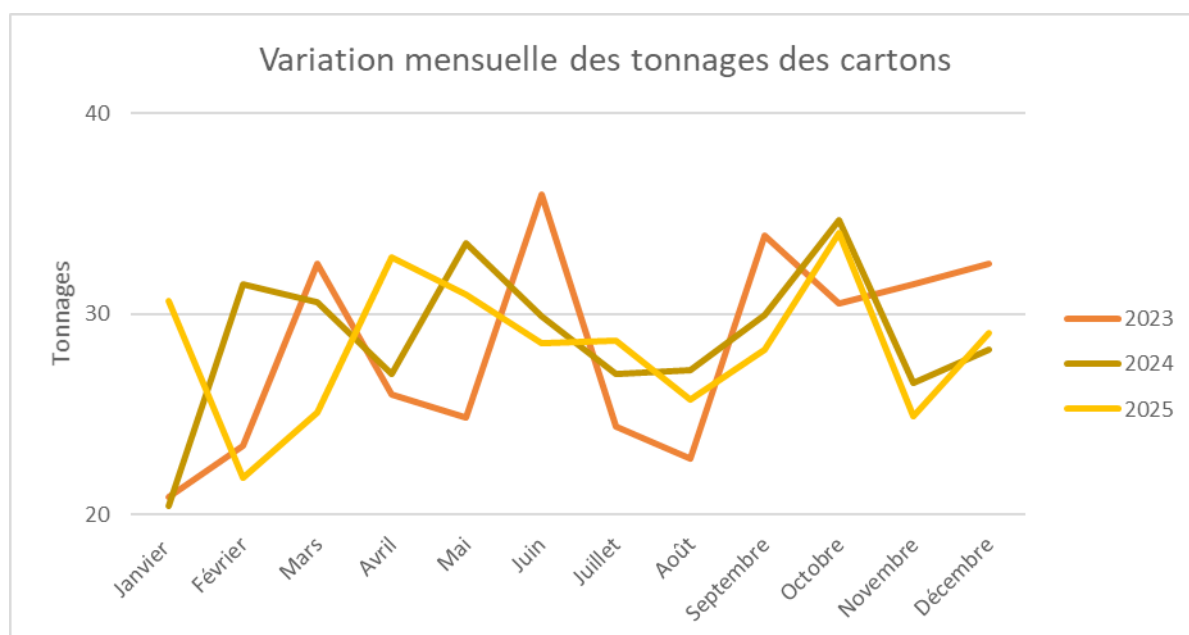


Les tonnages de textile collectés en 2025 par GEBETEX a diminué de 34 tonnes soit 13% par rapport à 2024.

La filière française du tri textile est en crise sous l'effet de l'augmentation des coûts de transport et de l'afflux massif de vêtements jetables issus de la fast-fashion. Cette baisse drastique de qualité empêche la revente en friperie, tandis que la saturation des débouchés internationaux bloque l'exportation des surplus.

5.2.6 La collecte des cartons en porte à porte

5.2.6.1 Variations mensuelles



On constate une inversion de l'activité en février 2025.

Evolution des tonnages mensuels produits sur les années 2025 et 2024.

	Cartons (tonnes)	
	2025	2024
Janvier	31	20
Février	22	32
Mars	25	31
Avril	33	27
Mai	31	34
Juin	29	30
Juillet	29	27
Août	26	27
Septembre	28	30
Octobre	34	35
Novembre	25	27
Décembre	29	28
TOTAL (tonnes)	341	347

Les tonnages de cartons brun collectés en 2025 ont baissé de 6 tonnes soit - 2 % par rapport à 2024.

5.2.7 Bilan

Les déchets collectés en porte à porte et en points d'apport volontaire sont répartis de la façon suivante :

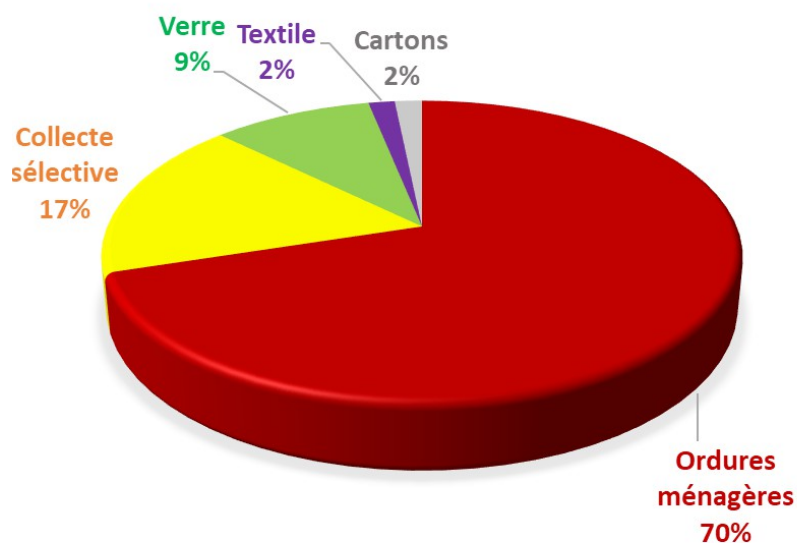
	Ordures ménagères	Collecte sélective	Verre	Textile	Cartons	TOTAL
Modes de collecte	Collecte en porte à porte		Collecte en points d'apport volontaire		Collecte en porte à porte des professionnels	
Tonnages	14 789	3 613	2 016	329	341	
Ratios SNA SETOM en kg/habitant /an	220 kg/hab.	53,8 kg/hab.	30,0 kg/hab.	4,9 kg/hab.	5,1 kg/hab.	314kg/hab.
Ratios 2018 habitat mixte en Normandie en kg/habitant /an	235 kg/hab.	48,5 kg/hab.	36,7 kg/hab.	3,9 kg/hab.	2,6 kg/hab.	326,7 kg/hab.

Notre territoire présente en moyenne une collecte de 314 Kg/hab/an contre une moyenne nationale de 337 kg/hab/an (résultats 2015 pour l'ensemble des flux) et une moyenne régionale pour l'habitat mixte de 326,7 kg/habitant/an (résultats 2018). SNA se situe donc en dessous de ces deux moyennes pour la troisième année consécutive, en diminuant de 3 kg/hab par rapport à 2024.

Pour le textile, la moyenne nationale est de 2,5 kg/an/habitant tandis que l'objectif est d'atteindre 4,6 kg/an/habitant qui correspond à 50 % de la part du gisement mis sur le marché. SNA présentant un ratio de 5 kg/an/habitant.

Pour le verre l'objectif est de 90 % de collecte du verre mis sur le marché en 2025.

**RÉPARTITION DES TONNAGES PAR FLUX
COLLECTÉS EN PORTE À PORTE ET EN APPORT
VOLONTAIRE**



5.3 Les déchets collectés en déchetterie

5.3.1 Tonnages

Les déchets collectés sur les 5 déchetteries de SNA sont répartis comme suit :

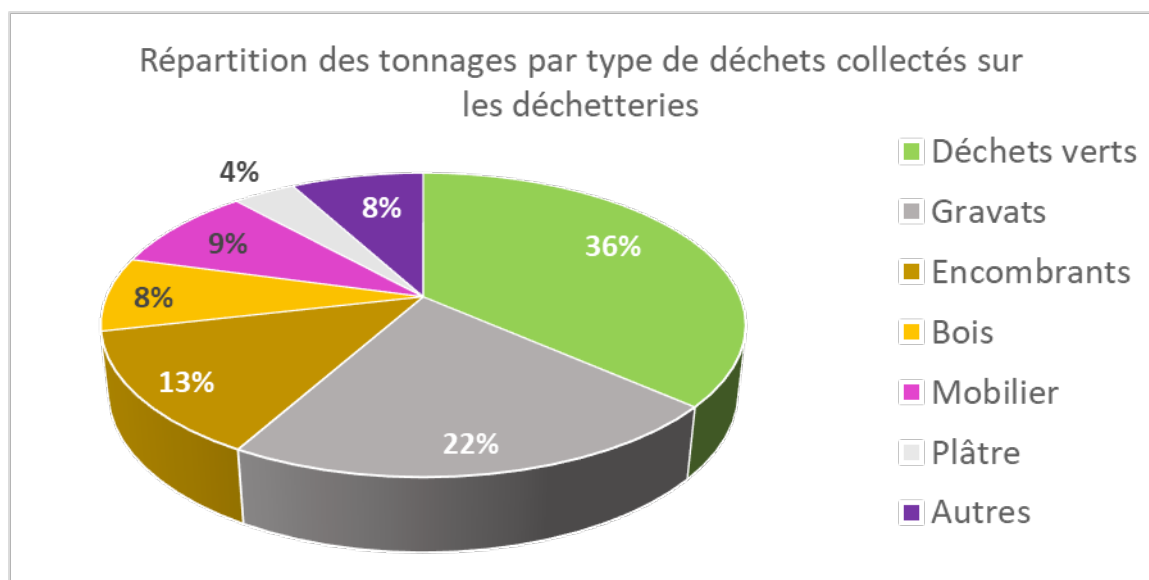
	Tonnages collectés en déchetterie y compris les apports des professionnels	
	2025	2024
Déchets verts	8 393	9 081
Gravats	4 989	5 221
Encombrants	3 046	3 460
Bois	1 817	1 265
Mobilier	2 074	1 771
Ferrailles	459	455
Plâtre	870	822
D3E = Déchet d'Équipement Électrique et Electronique	611	543
Cartons	402	348
Collecte sélective	0	230
Déchets Dangereux	96	102
Déchets dangereux repris par l'éco organisme Eco DDS	91	76
Pneus	43	57
Huiles minérales	32	28
Amiante	73	52
Piles	4,5	5,4
Batteries	9,2	3,0
Lampes et néons	2,5	3,5
Huile végétale	3,2	2,6
TOTAL	23 015	23 526

Les variations les plus remarquables sont pour les flux bois avec une augmentation de 60% contre 37% l'an passé dû à la mise en place d'une benne bois sur l'ensemble des sites depuis 2024 et la benne amiante qui a augmenté de 40%

La baisse de encombrants perdure et reste assez stable – 10. Cette baisse s'explique en partie par l'augmentation de la qualité du tri et notamment l'augmentation de la benne bois de 60%, mobilier de 18% et carton de 17%.

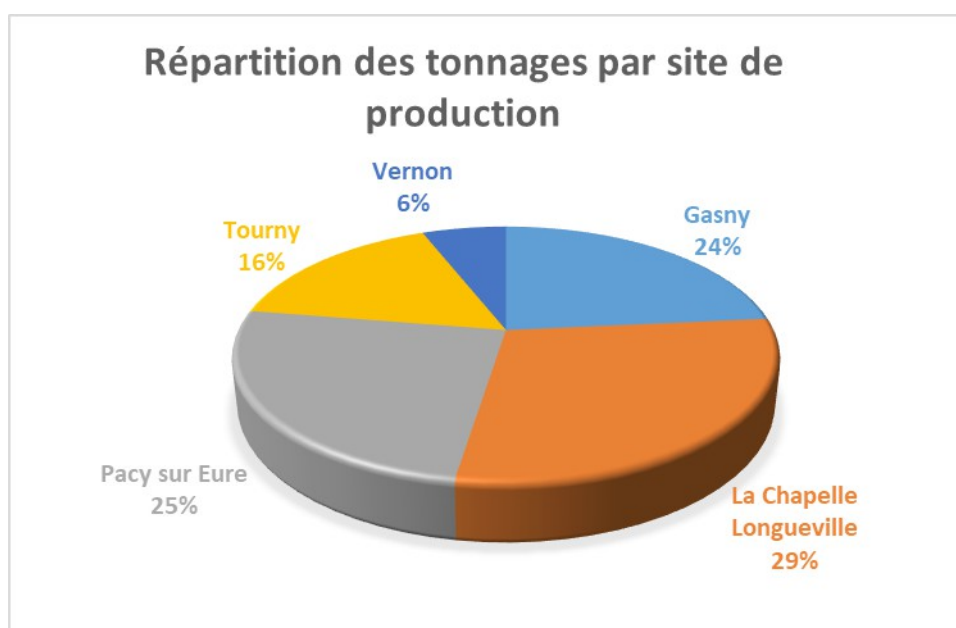
On constate également une augmentation de la qualité du tri avec une baisse des déchets dangereux non repris par la filière ECO DDS et une augmentation des déchets dangereux repris par la filière.

Les variations de tonnages des autres flux, sont quant à eux, moins significatifs.



On constate pour la deuxième année consécutive une baisse des flux gravats et encombrants qui représente 35 % des apports soit moins que le seul flux des déchets verts 36%. Ces trois flux (déchets verts, gravats et encombrants) représentent 71 % des apports en déchetteries sur le territoire de l'agglomération soit 5% de moins que l'année dernière.

5.3.2 Tonnages collectés par déchetteries



Avec la fermeture de la déchetterie de Vernon, la déchetterie de la Chapelle Longueville réceptionne 29 % des déchets apportés en déchetterie.

5.3.3 Comparaison des ratios en déchetterie

Ratios par secteur	France (2017)	Normandie (2017)	Eure (2017)	Ratios de SNA en 2025	Ratios de SNA en 2024
Déchetteries hors gravats (en kg/hab/an)	163	236	208	268	273
Déchetteries avec gravats (en kg/hab/an)	218	302	276	343	351

Les ratios de SNA sont nettement au-dessus de l'ensemble des moyennes ce qui laisse penser que nos déchetteries acceptent encore à ce jour trop de déchets provenant des professionnels.

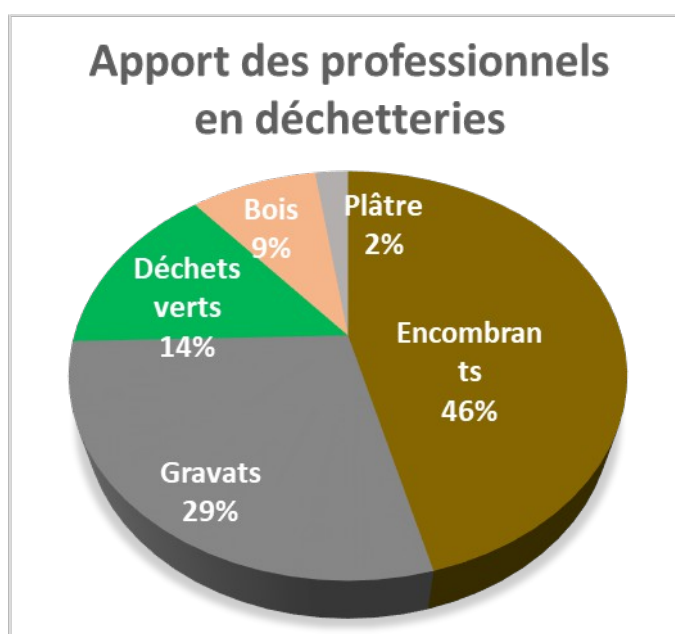
5.3.4 Apport des professionnels en déchetteries

N'ayant pas de pont bascule sur nos déchetteries les apports sont estimés au volume puis convertie en tonnes. Seules les quantités des filières facturées sont connues.

Les tonnages estimés sont les suivants :

	Apport des professionnels en déchetteries en tonnes (estimation suivant les volumes apportés)
Encombrants	254
Gravats	158
Déchets verts	79
Bois	49
Plâtre	13
TOTAL	553

Alors que les tonnages des apports de professionnels continuent de diminuer d'environ 15 % par an depuis 2022, la diminution est bien plus importante en 2025 et atteint 42 %..



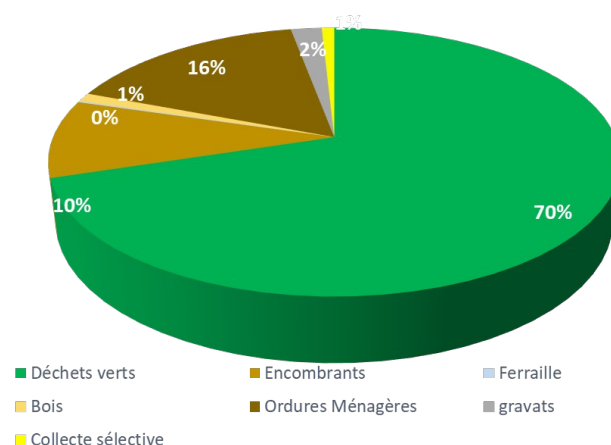
5.4 Les déchets produits par la mise à disposition de bennes

Les services municipaux, les manifestations et les gens du voyage ont produit au cours de l'année 2025 suite à la mise à disposition de bennes **1 156 tonnes** de déchets, composés d'ordures ménagères, d'emballages recyclables, d'encombrants de déchets verts et de ferraille.

Ils sont répartis comme suit :

	Déchets produits par la mise à disposition de bennes (tonnes)
Déchets verts	811
Encombrants	109
Ferraille	2
Bois	12
Ordures Ménagères	188
Gravats	24
Collecte sélective	10
TOTAL	1 156 t

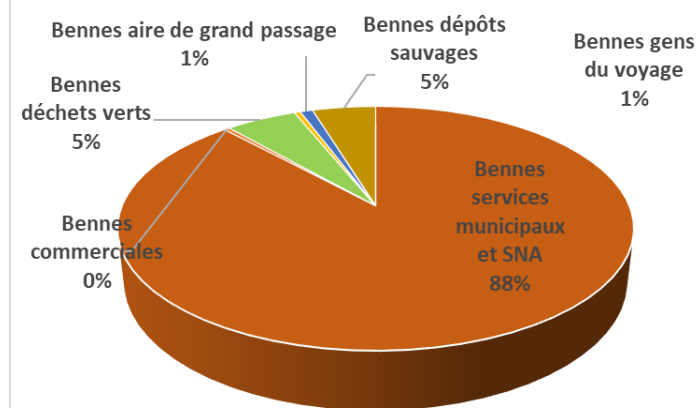
Déchets produits par la mise à disposition de bennes



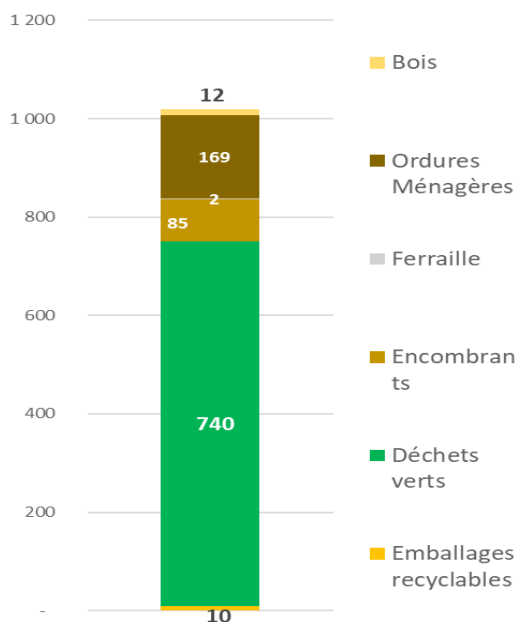
Ces déchets proviennent des services techniques municipaux et de l'entretien des espaces sportifs de SNA à 88 %.

Pour les autres mises à disposition de bennes, (bennes commerciales pour les fêtes foraines et foire à tout, bennes à déchets verts déposées sur les communes pour les particuliers dans des sites fermés et surveillés par les Mairies et les bennes mises à disposition des gens du voyage lors des grands rassemblements), les répartitions sont comme suit :

Répartition des flux par service



Tonnages par flux produits par les Services techniques municipaux et SNA



5.5 Bilan de la production globale de déchets

Les quantités de déchets produits sont présentées ci-après à la fois suivant le type de déchet collecté (déchets verts, gravats, encombrants, ordures ménagères...), le mode de collecte (collecte en porte à porte, en point d'apport volontaire en benne ou en déchetterie) et le producteur (particuliers, professionnels).

Les tonnages des refus de tri ne sont pas indiqués car les données présentées prennent uniquement en compte les tonnages collectés. Le refus de tri est donc inclus ici dans la collecte des recyclable.

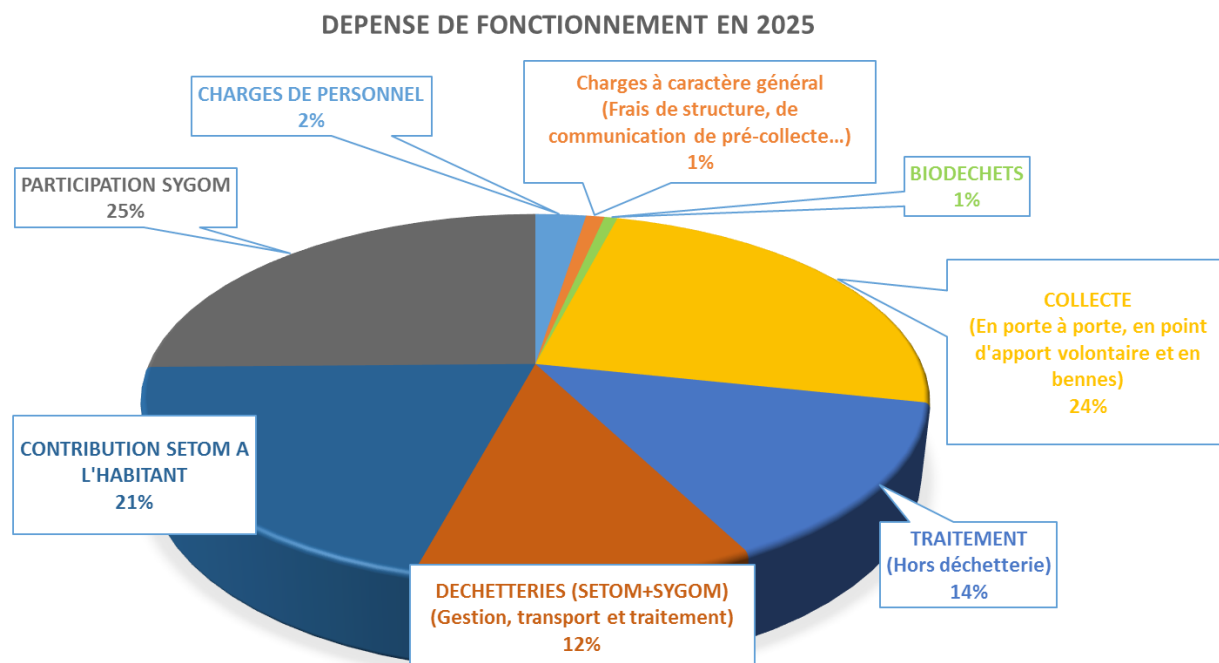
Produits et producteurs	Tonnages annuels
Déchets verts collectés en déchetterie des particuliers	8 314
Déchets verts collectés en déchetterie des professionnels *	79
Déchets verts collectés en bennes	811
Gravats collectés en déchetteries des particuliers	4 831
Gravats collectés en déchetteries des professionnels	158
Gravats collectés en bennes	0
Encombrants collectés en déchetteries des particuliers	2 792
Encombrants collectés en déchetteries des professionnels	254
Encombrants collectés en bennes	109
Ordures ménagères collectées en porte à porte	13 762
Ordures ménagères collectées lors des marchés	163
Ordures ménagères collectées en porte à porte des professionnels	865
Ordures ménagères collectées en bennes	188
Collecte sélective collectée en porte à porte	3 616
Collecte sélective collectée en déchetterie	0
Collecte du verre en point d'apport volontaire	2 016
Collecte du textile en point d'apport volontaire	329
Cartons collectés en porte à porte	341
Cartons collectés en déchetterie	402
Cartons collectés en déchetterie des professionnels	0
Cartons collectés en bennes	10
Déchets collectés en bennes (Produits de balayage)	24
Autres déchets collectés en bennes	14
Autres déchets collectés en déchetterie des particuliers	3 253
Autres déchets collectés en déchetterie des professionnels	62
Tonnages déchets REP et Micro filières*	2 870
TONNAGE TOTAL	45 261

6 Les indicateurs financiers

6.1 Le montant annuel des dépenses pour l'année 2025

6.1.1 Dépenses de fonctionnement d'après le compte administratif du service prévention et collecte des déchets de SNA

Les dépenses globales de fonctionnement du service représentent 11 528 695 €. Elles sont réparties comme suit :



- Les parts de collecte et traitement des déchets collectés en porte à porte en point d'apport volontaire et en bennes représente 38% et celle pour les coûts de gestion, transport et traitement des déchets des déchetteries représentent 12% cependant ce dernier chiffre est inexact, car il représente le Compte Administratif et non les dépenses réelles. En effet en 2025 les liquidatifs de 2023 et 2024 pour le traitement des déchets des déchetteries ont été payé au SETOM entrainant ainsi la liquidation des engagements non soldés reportés de ces deux années pour un montant de – 1 201 156 €
- Les frais de contribution au SETOM correspondent aux frais d'adhésion et représentent 2 370 000 €.
- Les frais de fonctionnement du service représentent 104 150 € dont 62 086 € pour la déchetterie de substitution ouverte pendant les travaux de la déchetterie de Vernon soit 60% du montant des frais de fonctionnement, 17 315 € pour le nettoyage des dépôts sauvage au niveau de l'aire de grand passage des gens du voyage (17%), 13 563 € pour l'entretien des véhicules et le carburant (13%), enfin 2 597 € pour le suivi des caractérisations (2%). Les frais restants sont à ventiler entre les frais de structure, de pré-collecte et de prévention des déchets pour un montant de 8 587 € (8%).

Le budget prévention et collecte des déchets est inclus dans le budget principal, n'étant pas un budget annexe.

Objet des dépenses	Montants 2025 en Euro TTC	Résultats 2024	Evolution
CHARGES DE PERSONNEL (Personnel SNA uniquement)	287 124 €	265 643 €	7%
CHARGES A CARACTERES GENERAL (Frais de structure, de communication de pré-collecte... hors personnel)	104 150 €	109 672 €	-5%
COLLECTE (En porte à porte, en point d'apport volontaire et en bennes)	2 803 564 €	2 762 043 €	1%
BIODECHETS (Composteurs individuels, collectif, et abris bacs)	74 574 €	7 260 €	90%

TRAITEMENT (Hors déchetterie)	1 616 134 €	2 040 000 €	-26%
DECHETTERIES (Gestion transport et traitement)	1 360 081 €	2 803 674 €	-106,1%
CONTRIBUTION SETOM A L'HABITANT	2 370 000 €	1 920 000 €	19%
PARTICIPATION SYGOM	2 913 068 €	2 742 493 €	6%
TOTAL DEPENSES	11 528 695 €.	12 650 787 €	-10%

Les charges de personnel ont augmenté de 7 % par rapport à 2024 car un agent a quitté le service en juillet 2024, et une chargée de mission biodéchets a été employée en 2025.

On constate une baisse des charges à caractères générales de 5 % peu significatif par rapport à 2024 et ceux malgré les dépenses imprévues pour les dépôts sauvages de l'aire de grand passages des gens du voyage.

L'augmentation constatée sur le poste collecte (+ 1 %) est vraiment peu significative, elle correspond à l'évolution des tonnages et aux révisions de prix.

Les diminutions constatées sur les postes traitement (-26 %) et déchetterie (-106,1%) correspondent à la mise en œuvre de la politique du SETOM voté en décembre 2022 comprenant l'ajustement du barème de redevance pour traitement des déchets qui implique la diminution des tarifs de traitement des ordures ménagères, des déchets verts, des gravats, et du bois. **Mais surtout du traitement en 2025 des liquidatifs de 2023 et 2024** pour le traitement des déchets au SETOM entraînant ainsi la liquidation des engagements non soldés rattaché à l'exercice de ces deux années et apurés pour un montant de – 1 201 156 € pour les déchetteries et de -45 000 pour le traitement hors déchetteries.

L'augmentation constatée concernant la contribution à l'habitant en 2025 (+19 %) correspondent à la mise en œuvre de la politique du SETOM voté en décembre 2022 comprenant une augmentation par palier de la trajectoire de participation au titre de la population définie pour couvrir une partie des charges fixes par des recettes stables.

L'augmentation de 6% de la charge de participation au SYGOM correspond à l'évolution de l'habitat sur le territoire, la création de nouveaux logements et l'augmentation de la valeur locative.

6.1.1.1 Zoom sur les dépenses de collecte en porte à porte et apport volontaire pour les prestations 2025

Il est proposé ici de présenter le montant réel de la collecte correspondant aux prestations et non au compte administratif 2025.

DEPENSES DE COLLECTE	Montants 2025 en Euro TTC	Montants 2025 en Euro TTC/tonne
Collecte des ordures ménagères tous producteurs	1 588 936 €	107,44 €
Collecte des ordures ménagères en porte à porte des particuliers	1 478 508 €	107,44 €
Collecte des ordures ménagères en porte à porte des gros producteurs	92 951 €	107,44 €
Collecte des marchés (Vernon + Pacy sur Eure)	17 477 €	107,44 €
Collecte des recyclables en porte à porte	888 407 €	245,88 €
Collecte des cartons des professionnels en porte à porte	92 676 €	272,18 €
Collecte du verre en point d'apport volontaire	89 958 €	44,63 €
TOTAL DEPENSES	2 659 977 €	

Soit 39,60 €TTC/habitant dont 3,02 €TTC/ an supportés par les habitants pour les déchets des professionnels

6.1.1.2 Zoom sur les dépenses de traitement pour la collecte en porte à porte et apport volontaire pour les prestations 2025

Il est proposé ici de présenter le montant réel du traitement correspondant aux prestations et non au compte administratif 2025.

DEPENSES DE TRAITEMENT	Montants 2025 en Euro TTC	Montants 2025 en Euro TTC/tonne
<i>Ordures ménagères tous producteurs</i>	1 429 179 €	96,64 €
Ordures ménagères en porte à porte	1 329 853 €	96,64 €
Ordures ménagères en porte à porte des gros producteurs	83 606 €	96,64 €
Déchets des marchés (Vernon + Pacy sur Eure)	15 720 €	96,64 €
Tri des recyclables en porte à porte	61 208 €	16,94 €
Cartons des professionnels en porte à porte	5 768 €	16,94 €
Verre en point d'apport volontaire	34 146 €	16,94 €
Refus de tri	141 549 €	151,25 €
TOTAL DEPENSES	1 671 850 €	

Soit 24,89 €TTC/habitant pour le traitement des déchets collectés en porte à porte, en point d'apport volontaire et traitement des refus de tri dont 1,56 €TTC/ an supportés par les habitants pour les déchets des professionnels

Ces montants n'incluent pas la participation aux habitants que doit payer SNA au SETOM pour le traitement de ses déchets (Frais d'adhésion au SETOM pour un montant de 2 369 803 € pour l'année 2025). Les tarifs ci-dessus sont les tarifs à la tonne appliqués aux adhérents du SETOM.

6.1.1.3 Zoom sur les dépenses afférentes aux déchetteries pour les prestations 2025

Il est proposé ici de présenter le montant réel des dépenses afférentes aux déchetteries correspondant aux prestations et non au compte administratif 2024.

Objet des dépenses	Montants 2025 en Euro TTC	Résultats 2024
Gestion des déchetteries ³ (Facturation SYGOM)	636 723€	621 343 €
Traitement des déchets des déchetteries (Estimation SETOM)	1 399 349€	1 616 554 €
TOTAL DEPENSES	2 036 072 €	2 237 897 €

Soit 30.31 €TTC/habitant par an pour l'activité des déchetteries.

6.1.1.4 Zoom sur les dépenses afférentes à la mise à disposition de bennes pour les prestations 2025

Il est proposé ici de présenter le montant réel des dépenses afférentes à la mise à disposition de bennes correspondant aux prestations et non au compte administratif 2025.

Objet des dépenses	Montants 2025 en Euro TTC	Résultats 2024
Location des bennes	4 534 €	4 821 €
Transport et évacuation des déchets collectés en bennes	84 066 €	77 899 €
Traitement des déchets provenant de la mise à disposition de bennes	77 984 €	97 336 €
TOTAL	166 584 €	180 056 €

Soit 2,48 €TTC/habitant par an pour la mise à disposition de bennes.

³ Ce montant inclut la déduction des apports des professionnels facturés par le SYGOM

6.1.1.5 Bilan dépenses de fonctionnement pour les prestations 2025

Objet des dépenses	Coûts total 2025 en TTC	Coûts 2025 par habitant
COLLECTE en porte à porte et apport volontaire	2 659 977 €	39,60 €
TRAITEMENT des déchets collectés en porte à porte et en apport volontaire	1 671 850 €	24,89 €
DECHETERIES gestion, transport et traitement	2 036 072 €	30,31 €
MISE A DISPOSITION DE BENNES	166 584 €	2,48 €
TOTAL	6 534 483 €	97,27 €

Ces dépenses correspondent uniquement aux dépenses facturées à SNA. Elles ne tiennent pas compte des dépenses à caractère général, aux charges de personnel et à la gestion de la pré-collecte réalisée en régie. Ni des contributions à l'habitant ou exceptionnelle du SETOM.

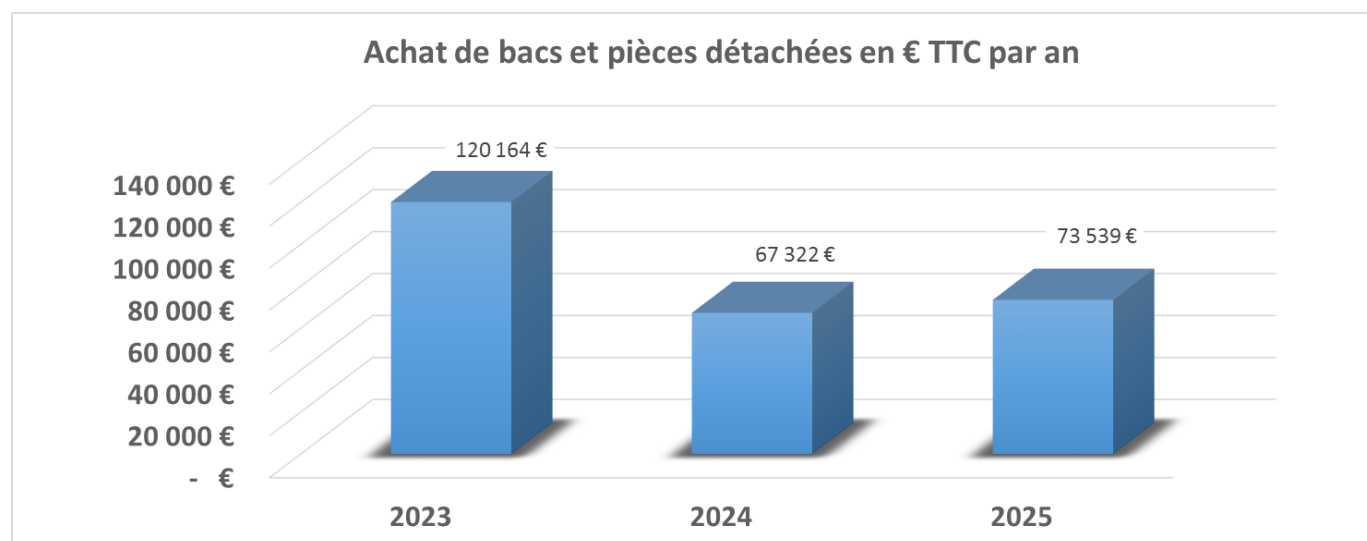
6.1.2 Dépenses d'investissements d'après le compte administratif du service prévention et collecte des déchets de SNA

Pour l'année 2025 les investissements se sont élevés à 3 464 719 €TTC, soit une augmentation de 143 % du fait des travaux pour la déchetterie de Vernon dont le montant initial des travaux pour le projet est de : 5 072 342 €

Objet de l'achat	Montants 2025 en TTC	CA 2024
Fourniture de bacs et pièces détachées	73 539 €	67 322 €
Achat de colonnes à verre	8 679 €	0 €
Achat de composteurs	1 068 €	1 068 €
Travaux et études déchetteries hors Vernon	141 958 €	141 958 €
Etude et travaux pour la nouvelle déchetterie de Vernon	3 382 500 €	2 180 186 €
Déchetterie Provisoire de Vernon	- €	29 864 €
TOTAL	3 464 719 €	2 420 398 €

Un bilan du projet déchetterie sera réalisé en 2026, lorsque l'ensemble des travaux auront été liquidés. En effet, si la déchetterie a pu ouvrir en 2025, les travaux d'espace verts seront terminés qu'en 2026.

La fourniture de bacs est une dépense régulière et annuelle, comme nous pouvons le voir ci-dessous.



Des évènements sociaux ont entraîné des dégradations importantes de bacs en juillet 2023 nécessitant l'achat de bac pour le remplacement de ceux brûlés.

L'achat de colonne a verre est plus ponctuel, les derniers achats dates de 2018.

6.2 Les modalités de financement du service

6.2.1 Le service est essentiellement financé par la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Le produit fiscal perçu pour 2025 est de **15 957 750 €**. Il représente 99% des recettes du service déchets.

Les administrés paient la TEOM, taxe calculée en fonction du foncier bâti, qui inclut la collecte, le traitement et les investissements. La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, c'est à dire la moitié de la *valeur locative cadastrale* de la propriété.

En 2021 un taux unique a été voté à 18,23 %, celui-ci a été maintenu en 2025.

Zone du territoire	Taux de TEOM de 2017 à 2020	Taux de TEOM de 2021 à 2025
Zone 1 : Ex-CCEVS	22,15%	18,23%
Zone 2 : Ex CAPE	13,26%	18,23%
Zone 3 : Vernon	14,18%	18,23%

6.2.2 Les recettes complémentaires du service déchets de SNA d'après le compte administratif du service prévention et collecte des déchets de SNA

Les recettes complémentaires proviennent principalement :

- De la mise à disposition de bennes de l'année en cours
- De la facturation des bacs sinistrés des bailleurs sociaux de l'année en cours.
- De participations de communes extérieures au territoire SNA/SETOM pour l'utilisation des déchetteries (année N-1).

Ces recettes représentent **149 678 €**, soit 1% des dépenses du service.

Par ailleurs les recettes propres à une activité ne sont pas toujours perçues sur l'année civile mais en décalage.

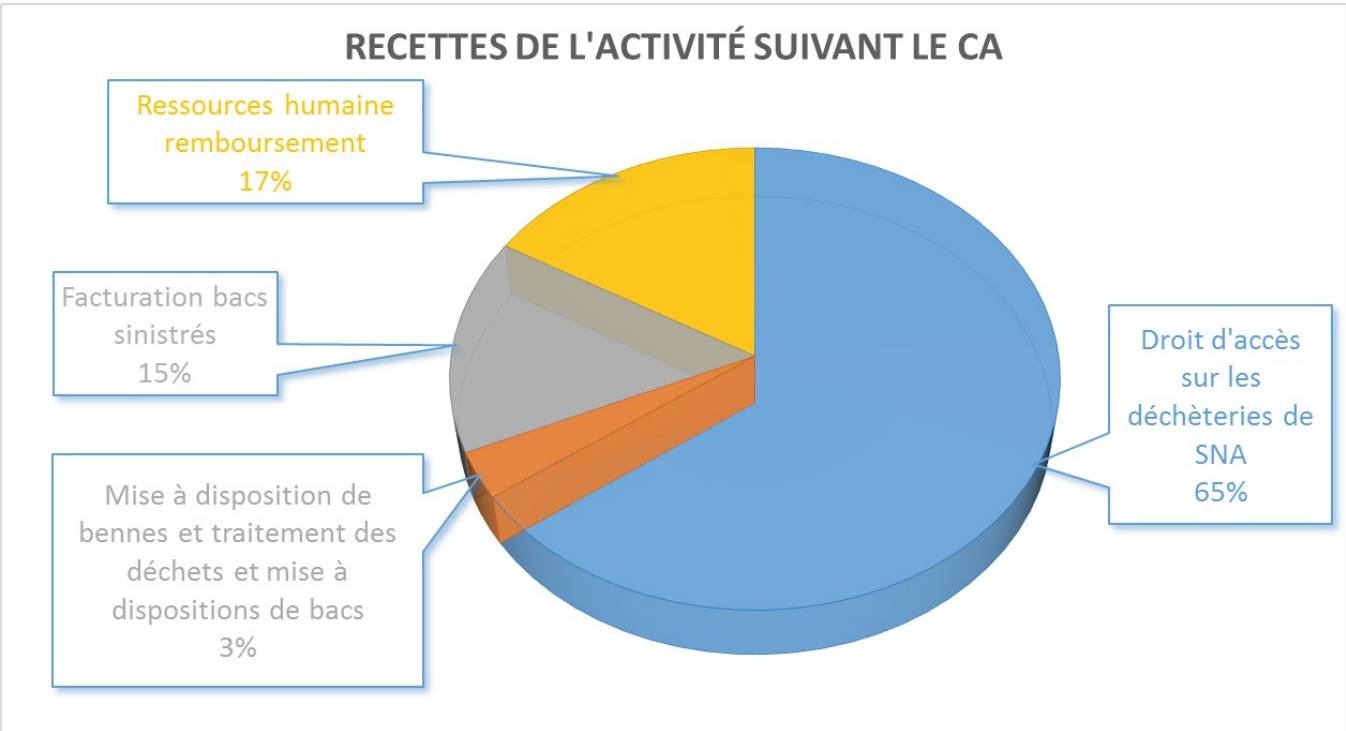
Sur l'année 2025 les recettes perçues par l'activité du service hors TEOM sont réparties comme suit :

Recettes	Montants 2025 En € TTC	Résultats CA 2024 en €TTC
Droit d'accès sur les déchetteries	97 491 €	104 061 €
Facturation des déchets des croisiéristes	0 €	0 €
Mise à disposition de bennes ou de bacs et traitement des déchets	4 815 €	7 330 €
Facturation bacs sinistrés	22 562 €	12 566 €
Soutiens Réfashion (REP Textile)		2 350 €
Ressource humaine remboursement	24 811 €	21 572 €
Autres		278 €
TOTAL	149 678 €	148 156 €

Les droits d'accès sur les déchetteries sont proportionnels aux dépenses.

Nous constatons une augmentation des recettes concernant les bacs sinistrés alors qu'il n'y a pas eu d'évènement particulier en 2025.

L'absence d'animateur a entraîné la diminution de soutiens de la REP textile car nous n'avons pas pu mener à bien les actions de sensibilisations nécessaire pour obtenir ces derniers.



Enfin, les recettes éco emballages, la revente des matériaux et les redevances versées par les artisans et commerçants pour l'utilisation des déchetteries situées sur le territoire sont directement perçues par le SETOM et le SYGOM et sont déduites des contributions.

6.3 Solde du budget 2025

Le compte administratif 2025 présente le solde suivant :

SOLDE 2025		
	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	11 528 695 €	16 107 428 €
INVESTISSEMENT	3 464 719 €	377 702 €
TOTAL	14 993 413 €	16 485 130 €

Attention ce solde ne reflète pas la réalité des dépenses du fait du traitement en 2025 des liquidatifs de 2023 et 2024 entraînant ainsi la liquidation des engagements non soldés rattaché à l'exercice de ces deux années et apurés pour un montant de – 1 201 156 € pour les déchetteries et de -45 000 pour le traitement hors déchetteries.

6.4 Les autres indicateurs financiers

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 fixe les nouveaux indicateurs techniques et économiques à intégrer dans le rapport sur le prix et la qualité du service public.

La collectivité n'est pas en mesure de fournir le coût aidé, qui reflète la charge restant à financer par la collectivité, et le coût complet, qui correspond au coût total des charges. Cependant, la matrice des coûts, outil de l'ADEME, permettant d'extraire ces données a été mise en place au sein de la collectivité. A ce jour les matrices de 2019, à 2022 ont été validés. Les matrices 2023 et 2024 devraient être réalisées d'ici décembre 2025.

ANNEXE :

ANNEXE 1 : Inventaire des colonnes d'apport volontaire pour le verre par commune

Communes et emplacements	Nombre de colonne
Aigleville	1
4 Rue F Mauviard	1
Berthenonville	1
Impasse du Moulin-salle des fêtes	1
Bois Jérôme St Ouen	3
Rue de Vernon	2
rue des Moulins-rés des Merisiers	1
Boisset les Prévanches	2
rue du Pibet	1
Rue Sainte Geneviève	1
Breuilpont	4
Hameau de Lorey-D540-5 chemin des Vignes	1
Passage à Niveau-1 rue Alfred de Musset	2
St Chéron-C11-rue de la Mare Guerin	1
Breuilpont	1
27 Rue du Mont Vallet	1
Bueil	7
Inter Rue de la Vallée/rue du Pel	2
Cimetière-rue du Pressoir	1
Coccinelle-98 rue du Bois	2
Collège Lucie Aubrac	1
Ecole primaire-19-21 rue de Milval	1
Bus Saint Rémy	1
Rue de la Mairie	1
Cahaignes	1
rue du Libéra,après l'église-D7	1
Caillouet Orgeville	1
La Mare (Orgeville)-rue des Papillons	1
Caillouet Orgeville	1
Eglise	1
Cantiers	1
Impasse des Champs-cimetière	1
Chaignes	3
Chaignolles/chemin de l'Acre St Pierre-chemin du Val Liery	1
entrée du village-D538-chemin du Val du Puits	1
Inter chemin de la Forêt/chemin du Val du Puits	1
Chambray	3
Intersection D 836/C6-dir Rouvray	2
Salle des fête-rte de Ste Colombe	1
Civières	1
rue d'Aubigny-Grande Rue	1
Douains	3
Point vert-C28-4 rue des Métréaux	1

rue de l'Escadron des Cracks-Normandie Parc	1
Stade-rue du Desert	1
Douains	0
Château de Brécourt (3)	0
Eco (vexin sur Epte)	2
Arsenal-rue Grande	2
Fains	2
Carrefour principal-3 rue de la Serpette	1
La Noé du Bois-5 rue de St Aquilin	1
Fontenay en Vexin	1
27 Grande rue-Après Mairie-salle polyvalente	1
Forêt La Folie	1
dir Lebecourt-derrière salle des Fêtes	1
Fourges	5
Hameau du Bosc Roger-rue du Val Corbon	1
le Stade-Entrée D5-route de Gasny	1
restaurant le Moulin-rue du Moulin	1
Rue du Commerce	2
Fours en Vexin	1
rue de Chanonçon-dir Cahaigues	1
Gadencourt	1
RD 71 dir Fains	1
Gasny	18
à l'entrée de la Route de Vernon	1
Av du Général de Gaulle/38 Allée Circulaire	1
Cité du petit Noyer	1
Clos de la Sergenterie / Netto	1
Déchèterie-rue William Dian	2
Hameau du Mesnil Milon-RD7-3 rue de l'Ecole	1
Hameau du Mesnil Milon-terrain de Moto cross	1
Intermarché-rue William Dian	5
Rue de la Gare-Rés.MAUPASSANT	1
Rue Robert Schuman	1
rue William Dian	2
Sctè AAF rue W.Dian	1
Giverny	1
Salle des Fêtes-Chemin des Marais	1
Giverny	2
Face à la Mairie/C3	2
Guitry	1
Place verte dir Eglise-salle polyvalente	1
Hardencourt Cocherel	1
Mairie-2 rue des Heurtevents	1
Hécourt	1
Passage à niveau-12 Impasse du Lavoir	1
Heubecourt	2
2 rue saint Jacques-Hameau de Coupigny	2
Houlbec Cocherel	5
lot Les Clairières de la Fortelle	1
Route de Gaillon	2

Rue Aristide Briand (Cocherel)	1
rue de la Chapelle Réanville	1
La Boissière	1
Point Vert-chemin du Paradis	1
La Chapelle Reanville	1
Rue des Ecoles /C21	1
La Chapelle Réanville	7
50-318 Route de Vernon	1
Déchèterie-route de Mercey-91 bois de Cour Côte	4
Inter 2 cotes du Froc et rue de la Chapelle-Le Froc de Launay	1
Salle des Fêtes-10 chemin du Bois du Froc	1
La Chapelle Réanville	1
5 Rue du Ruisseau	1
La Heunière	2
4 Rue de l'ancienne forge/Chemin vert	0
Parking SNA-rue de la Mare à Jouy	2
Le Cormier	2
La Houssaye-rue du Bois Noël	1
rue du Bois Renard	1
Le Cormier	1
Point vert-rue du Château	1
Le Pléssis Hébert	1
Rue de la Mare du Four Près du Stade	1
Ménilles	5
Ancienne gare-rue de Croisy	3
Gîte La Haie des Granges Dir Boisset Hennequin	1
Hauts de Ménilles-rue du Bout Cochet	1
Ménilles	1
Les Sablons rue du Ranguet	1
Merey	1
rue de Pacy	1
Mézières en Vexin	3
Hameau de NEZE-rue de Feugère-mare	1
Hameau de Surcy-rue de l'Huis	1
Rue de Port Mort-croisement D8	1
Neuilly	1
Rue de la Petite Ferme	1
Pacy sur Eure	12
2 Avenue de Madrie (collège)	1
Ancienne gare-Av des Poilus	2
Hopital Local/rue Dupont de l'Eure	1
Inter-ZI du 18 juin1940	3
rue André Blanchet (devant schneider)	1
Rue Branly	1
rue d' Ivry La Bataille	1
Rue Guynemer	1
Schneider 1	1
Pacy sur Eure	1
Hôtel Altina	1
Panilleuse	2

rue aux Gaillards-salle polyvalente	1
rue du Bosc-dir Vernon	1
Pressagny l'Orgueilleux	3
route des Andelys-cimetière	2
rue de la Marette-salle des fêtes	1
Rouvray	1
Derrière la Mairie	1
Saint Aquilin de Pacy	7
Déchèterie-D141	2
Rue du Moulin Sagout-D71	1
Salle des Fêtes-Chemin du Moulin Maheu	2
Super U-rue Charles Ledoux	2
Saint Just	4
Cité Manuca/chemin latéral	1
Près du Tennis/chemin des Chartreux	1
Rue des Mésanges/rue des Sittelles	1
Rue des Varinelles	1
Saint Just	1
Place de l'église	1
Saint Marcel	15
Carrefour Blanchards/chambray	2
Carrefour Hautville/Canet	1
Carrefour Montigny/Croisette	1
Espace nautique La Grande Garenne	1
Place des Anciens Combattants	2
Point vert -rue de la Croix Blanche	3
Restaurant chinois-Blvd de Gaulle	1
Rue Grégoire	1
Stade Léo Lagrange	1
Usine Tapon ext-Av de Rouen-D6015	1
Usine Tapon int	1
Saint Marcel	3
Camping	1
Hlm vers St Just/rue des Chenevières	1
Rue des Vergers	1
Saint Pierre d'Autils	4
Le Goulet parking-route de Rouen	1
Mestreville sur Parking-rue aux Vaches	1
Rue du Clos	2
Saint Vincent des Bois	2
Boisset Hennequin-rue du bois des Perruches	1
Près de l'école-rue du Champ Dupui-D75	1
Saint Vincent des Bois	1
Gîte Rural	1
Ste Colombe près Vernon	1
Rue des Boulonnets	1
Ste Geneviève les Gasny	2
Ecole primaire/ rue des Gds Jardins	1
Route de Vernon/ rue de la Treille	1
Tilly	1

Entrée du Village-C4-Rés. Les Jardins	1
Tourny	4
Déchèterie-rue du Chesnay	2
salle des fêtes-rue du West	2
Vaux sur Eure	1
Face au cimetière-route de Cocherel	1
Vernon	54
Carrefour avenue de Rouen/Yser (ex place Chantereine)	1
112 Rte de Paris	1
32 Rte de Paris	1
Av J Jaurès/Leclerc (3)	3
Av Montgomery	1
Avenue de Rouen	1
Blvd Azémia en face de la caserne	1
Blvd Julien Devos-rue de l'Aubépine	1
Carrefour Alexis de Tocqueville/rue de la Résistance Ent	2
Carrefour Cendriers / Lodards	1
carrefour des Boutardes-bld G.Azemia	1
Carrefour P.Zymslony/de Normandie	1
Carrefour P.Zymslony/G.Tilion	1
Ecole M Marchand/ rue de Saint Marcel	1
Embarcadère 2-rue Louis Hebert	2
FRPA Chaussée de Bizy-28 Rue du parc	1
Hameau de Ndie rue de l'Orée du Bois	1
Hameau de Normandie-RD 6015-av Ile de France	1
intersection rues des Carreaux/Edith Blanchet	1
intersection rues du Québec /bad kissigen	1
Parking EcoPrim-Les Blanchères	1
Place de la République Ent	1
Quai Anatole France/rue Louis Hebert	2
Route de Chambray-D64	1
Route de Gisors	1
Rte d'Ivry Maison de retraite	1
Rue de la Briqueterie	1
Rue de la côte de la Fontaine (lotissement)	1
Rue de la Madeleine	1
Rue de la Poterie / Ecole Primaire	1
Rue de la Renaissance	1
rue de l'Industrie-CTM	1
Rue des Pontonniers/Andre Bourdet	1
rue des Tanneurs Ent	1
Rue des Valmeux / Devignevielle	1
Rue du Colonel Fieschi Ent	2
Rue du Dr Burnet ent	1
Rue du Noyer de la Place/rue des Eglantiers	1
Rue Léon Goché (2)	3
Rue Pierre Bonard - Les Tourelles	1
Rue Saint Louis Ent	2
rue Sainte Geneviève Ent	1
Sente du Bon Dieu	1

Stade de Vernonnet/route de Giverny	1
Voie Bichelin	1
Vernon	26
Allée Véronique-parking	1
Av Hubert Curien - Résidence des Etudiants	1
Av Mal Foch/ Caserne Fieschi	1
Carrefour Jaudin/Levasseur	1
Déchèterie-Chemin du Roy	4
Embarcadère 1-Mail Anatole France	2
FRPA Ambroise Bully	1
Hameau de Normandie rue de la Vallée	1
LRBA Mess hotel	1
Lycée Dumézil	1
Parking Rue Potard Ent	1
Place Adolphe Barette Ent	0
Place du Gal de Gaulle Ent	2
Place Evreux Ent	1
Rue Bataille de Cocherel/Tournebride	1
rue de Gamilly-Hôpital	1
Rue de Marzelles Ent	1
Rue du Grévarin	1
Rue Emile Loubet	2
Rue Victor Hugo	1
Sentes des Lares	1
Villegats	1
RD70 rue Saint Léger, direction Cravent	1
Villez sous Bailleul	2
Le Bray	1
Près de l'église-rue de la Messe	1
Villiers en Désoeuvre	3
Caserne Pompier-rue de Bueil	3
Total général	256